UNIVERSITÉ D'ALGER
FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

ANNÉE 1970 - No.....

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE LA CRIMINALITÉ EN ALGÉRIE CONSIDÉRATIONS STATISTIQUES PSYCHO-PATHOLOGIQUES ET PSYCHO-SOCIOLOGIQUES

THÈSE

POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

présentée et soutenue publiquement le Janvier 1970

PAR

RIDOUH BACHIR
Né le 30 Août 1943 à ALGER

MEMBRES DU JURY

M. OLLIVIER, Professeur de Médecine Légale et du Travail ..... Président
M. BENMILOUD, Maître de Conférence agrégé (Psychiâtrie)..
M. BOUDJELLAB, Maître de Conférence agrégé (Cardiologie). } Juges
M. CADOUR, Neuro-Psychiâtre des Hôpitaux des Armées ..

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41536512_0044

UNIVERSITÉ D'ALGER
FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

ANNÉE 1970 - No.....

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE LA CRIMINALITÉ EN ALGÉRIE CONSIDÉRATIONS STATISTIQUES PSYCHO-PATHOLOGIQUES ET PSYCHO-SOCIOLOGIQUES

THÈSE

POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

présentée et soutenue publiquement le Janvier 1970

PAR

RIDOUH BACHIR
Né le 30 Août 1943 à ALGER

MEMBRES DU JURY

M. OLLIVIER, Professeur de Médecine Légale et du Travail ..... Président
M. BENMILOUD, Maître de Conférence agrégé (Psychiâtrie)..
M. BOUDJELLAB, Maître de Conférence agrégé (Cardiologie). } Juges
M. CADOUR, Neuro-Psychiâtre des Hôpitaux des Armées ..

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

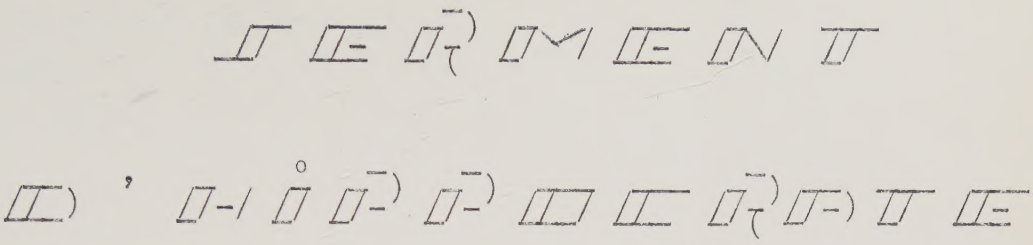

En présence des Maîtres de cette Faculté, de mes chers condisciples et selon la tradition d'Hippocrate, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine.

Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe, ma langue taira les secrets qui me seront confiés et mon état ne servira pas à corrompre les moeurs ni à favoriser le crime.

Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses. Que je sois couvert d'opprobe et méprisé de mes confrères, si j'y manque.

-:-:-:-:-:-:-

A LA MEMOIRE DE MON GRAND PERE

A MON PERE

A MA MERE

Puisse ce modeste travail que je leur dédie leur prouver ma reconnaissance et ma profonde affection.

A MES FRERES

A MA SOEUR

A MA BELLE-SOEUR

A TOUTE MA FAMILLE

A MADEMOISELLE LUDKA JAROSZ

Avec toute ma reconnaissance pour la patience et les efforts poursuivis lors de la rédaction de ce travail.

A MES AMIS

A LA MEMOIRE DE MON COUSIN MUSTAPHA SEGHIR

A NOTRE PRESIDENT DE THESE

Monsieur le Professeur OLLIVIER
Professeur de Médecine légale et du Travail

En témoignage de reconnaissance pour l'intérêt qu'il a bien voulu porter à notre travail.

Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre hommage respectueux

MEMBRES DE NOTRE JURY

Monsieur le Professeur Agrégé BENMILOUD
Agrégé de psychiatrie

Son aide particulièrement appréciée a été mise largement à contribution au cours de notre travail.

Nous lui exprimons notre profonde gratitude.

Monsieur le Professeur Agrégé BOUDJELLAB
Agrégé de cardiologie

Qui a toujours fait preuve à notre égard d'une constante sympathie.

Nous lui sommes profondément reconnaissant d'avoir accepté d'être membre de notre jury de thèse.

Monsieur le Docteur CADOUR
Neuro-psychiatre des hopitaux des armées
Médecin-Chef à l'hôpital Psychiatrique FRANTZ FANON
de BLIDA

Qui nous a inspiré le sujet de cette thèse et nous a sans cesse guidé dans son élaboration.

Qu'il trouve ici l'expression de notre reconnaissance et de notre respectueux attachement.

A L'INTERNAT

AU PERSONNEL HOSPITALIER

Dont nous avons apprécié au cours des jours le dévouement au sein d'une communauté thérapeutique.

Nous remercions

LE MINISTERE DE LA JUSTICE
LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Pour l'aide que nous avons trouvée et pour l'apport de documents qu'ils ont eu l'amabilité de mettre à notre disposition.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

CHAPITRE I

- Généralités
- Analyse des expertises
    * - psychoses passionnelles
    * - impulsivité

CHAPITRE II

- Criminalité
    * - adulte
    * - délinquance juvénile

CHAPITRE III

- Prévention
    * - ce qui existe
    * - les projets

CONCLUSION

AVANT - PROPOS

Les tendances actuelles de la **psychiatrie** s'orientent vers une recherche pluridimensionnelle des facteurs étiologiques groupés dans des études de tableaux et empruntant les méthodes épidémiologiques ; ainsi, on tend de plus en plus, dans un raccourci propre à l'esprit scientifique de notre époque à parler de l'épidémiologie des maladies mentales*.

C'est de cet esprit et de ces théories épidémiologiques que nous nous sommes inspirés pour orienter notre étude.

* La place de l'épidémiologie en psychiatrie
Tsung-yi lin et C. C. Standley - Cahiers de santé publique n°16
Organisation mondiale de la Santé - GENEVE.

* Evolution psychiatrique 1963 - Tome 33 - Fascicule II -
Avril-Juin. Enquêtes statistiques à but épidémiologique en milieu psychiatrique institutionnel.

-:-:-:-:-:-

Introduction

La criminalité pose un grave problème social ; pour tenter d'y apporter une amélioration progressive et de la résoudre, son étude s'est constituée en discipline autonome : le diplôme de criminologie dans les Sciences Humaines ouvre un aspect pratique, social, ainsi qu'un aspect de recherche.

Etant donné la multiplicité des facteurs de causalité criminelle, on envisage de plus en plus la possibilité d'une étroite collaboration de l'anthropologie criminelle avec les autres sciences et plus particulièrement les sciences humaines, disciplines en pleine effervescence : sciences psychologiques, sociologiques, psycho-sociologiques et pédagogiques.

Citons l'exemple de la Faculté de Vincennes qui permet aux mathématiciens la fréquentation des cours de psychologie, sociologie, sciences économiques, contribuant ainsi à la formation d'une optique pluri-disciplinaire.

"L'action communautaire" selon Mr HOCHMANN (1) telle est, semble-t-il, l'orientation la plus moderne. Ainsi, auparavant on parlait de personne psychopathique ; aujourd'hui, les membres de l'équipe Lyonnaise de criminologie et d'anthropologie sociale sous la direction de Monsieur COLIN(1) proposent le concept de sociopathie.

Indubitablement, les expériences nouvelles, tentées dans tous les domaines ne peuvent que concourir à promouvoir une meilleure politique de prévention et de rééducation de la délinquance.

ORIENTATION ET CRITERE DE NOTRE TRAVAIL

Pour entreprendre l'étude que nous présentons, nous avons recueilli 170 expertises demandées par le Juge d'Instruction, de 1963 à 1968, sur une liste de 180 détenus à la prison de Blida.

Ces expertises ont ensuite été analysées selon des critères épidémiologiques : études de coupes de populations qui couvrent les départements de :

- Grande kabylie....	830 000 habitants.....	Chef-lieu	TIZI-OUZOU
- Sétif.....	1 200 000 "	"	Sétif
- Aurès.....	750 000 "	"	Batna
- Titteri.....	870 000 "	"	Médéa
- Al-Asnam.....	790 000 "	"	Al-Asnam
- Oasis.....	500 000 "	"	Ouargla

Ces chiffres correspondent à ceux du dernier recensement de 1966 et rassemblent une population de 4 300 000 habitants. La majorité de cette population est rurale. Toutefois, depuis quelques années, s'implantent à travers notre pays des industries nouvelles : Barrages de la Saoura et de Djorf Torba Oued Guir, industrialisation intensive de la Kabylie, industries pétrolières dans le Sud... Nous verrons ultérieurement le rôle de cette néo-urbanisation et ses incidences sur l'évolution psycho-sociologique.

Nous avons situé, notre travail dans une étude de la criminalité algérienne grâce à la collaboration du Ministère de la Justice, de la Jeunesse et des sports.

Au fur et à mesure, nous avons tenté d'étudier les caractéristiques générales de la criminalité dans notre pays dans deux chapitres :

- La criminalité adulte - (c'était là l'essentiel de notre travail).
- La criminalité juvénile.

... / ...

Le dernier aspect de nos investigations a traité des modalités d'intervention thérapeutiques, préventives, éducatives et sociales. Telles ont donc été les étapes de notre démarche.

Notre travail se présente comme une exploration de la criminalité de notre pays après l'Indépendance et éclaire surtout l'aspect psychopathologique. En effet, sur les 170 cas d'expertises, 140 sont des malades mentaux soit 85 %, pour 30 sujets soit 17 % considérés comme normaux avec entière responsabilité.

Notre étude se voudrait être un travail inaugural épidémiologique qui puisse ouvrir la voie à des développements ultérieurs. Il nous est en effet très souvent apparu, que de nombreux chapitres mériteraient des études plus approfondies, exigeant davantage de recherches et de temps.

Par ailleurs, le seul point de vue médical est insuffisant et les relations que nous avons eues avec les spécialistes du Ministère de la Justice nous ont amenés à envisager que des équipes pluri-disciplinaires pourraient préciser et peut-être résoudre de nombreux points que notre étude a simplement ébauchés.

Notre pays en voie de développement, soumis à des bouleversements psycho-sociologiques, installant des institutions nouvelles représente ce milieu humain susceptible de riches découvertes pour qui peut l'exploiter. Du point de vue psycho-social, c'est un terrain de recherche tandis que le praticien y découvre un champ d'application. Du point de vue psycho-patho-sociologique, ces problèmes peuvent intéresser les chercheurs au même titre que les praticiens.

Si le travail nécessite des moyens, les études psycho-sociologiques, dans leurs aspects psychiatriques impliquent des investissements : il faudrait pouvoir réunir des enquêteurs

spécialisés, des assistantes sociales, éducateurs, juristes, mathématiciens, psychiatres et sociologues. On ne le fait pas si facilement, ils sont rares. Quand bien même on les trouverait, encore faut-il réussir à les faire vivre ensemble, car on se heurte à des difficultés au niveau du corps.

Appréciant l'importance des investissements que nécessiterait l'exploration de ce riche milieu, nous ne pouvons présenter notre travail qu'avec modestie, vu le peu de moyens.

Nous diviserons notre travail en 3 parties.

Notre premier chapitre portera sur l'étude de 170 expertises analysées en fonction de plusieurs paramètres exposés par tableaux à double entrée, suivis d'hypothèses de recherches.

Dans nos tableaux la constante sera la classification des divers délits en fonction :

- de la situation géographique.
- de l'âge.
- de la situation matrimoniale.
- du nombre d'enfants.
- de la scolarité.
- de la participation à la Révolution et au Service Militaire Français.
- de l'émigration.
- de l'arme du crime.
- de la fréquence des thèmes d'ensorcellement.
- de l'étude nosographique : deux points attireront notre attention : -. les psychoses passionnelles
  -. l'impulsivité.

Nous aborderons ensuite l'étude de 16 expertises seulement de femmes - expertises recueillies dans la même période.

Dans un second chapitre, nous restituerons ce travail dans une étude générale de la criminalité algérienne sous

la forme d'une analyse de tableaux détaillés portant sur 15 209 dossiers criminologiques du Ministère de la Justice des années 1966-1967.

En dernier lieu, nous conclurons par les problèmes que soulèvent la prévention et le traitement de la criminalité, insistant sur l'optique moderne de la Justice, à orientation préventive et curative plutôt que répressive. Les positions modernes dans le domaine de la criminologie clinique, nous le savons, s'orientent vers des réformes profondes dans l'organisation sanitaire, hygiénique et pédagogique des établissements pénitentiaires : un projet de réforme déjà établi par le Ministère de la Justice, sera, dans un proche avenir, soumis aux plus hautes instances de notre pays. Nous donnerons des précisions sur les divers projets relatifs à la prévention de la délinquance juvénile. Nous tenons, dès à présent, à mettre l'accent sur une heureuse initiative du Ministère de la Jeunesse et des Sports : la création du "milieu ouvert" en vue de déceler les mouvements de groupes dans la rue, susceptibles de virer à la délinquance.

G E N E R A L I T E S

Difficultés méthodologiques

Aucun pays ne peut prétendre recenser tous les délits, certes, mais l'Algérie se heurte, dans ce domaine à des difficultés particulières :

- Difficultés d'ordre géographique : tout d'abord notre pays couvre une superficie de 2 301 000 km2 environ. De plus il existe une grande disparité entre les différentes régions géoadministratives. Ainsi le département d'Alger couvre 3 200 km2 contre 1 232 000 km2 pour le département des Oasis.

- Difficultés d'ordre démographique : le recensement de 1966 a permis d'évaluer la population à 12 000 000 d'habitants.

- Difficultés d'ordre sociologique : nous savons que, bien souvent, c'est l'opinion du groupe qui est la loi, se fait le tribunal et l'agent d'exécution de la sanction, sans référence au système de normes juridiques rationnelles et formelles. Nous citerons pour preuves : l'incendie volontaire entre membres d'une même famille.

  - L'homosexualité entre adultes consentants.
  - L'attentat à la pudeur - s'il n'est pas réglé par le sang, c'est l'arrangement à l'amiable, avec un mariage.
  - Les manoeuvres abortives clandestines sans immédiate conséquence médicale ni hospitalisation et les avortements enregistrés comme avortements spontanés à l'hopital, principalement au cours des traitements hémorragiques et infectieux.
  - Les coups et blessures au domicile conjugal ou au sein du groupe social pour "écarts de conduite" de la femme, coups et blessures qui auraient nécessité plus de 10 jours d'invalidité temporaire.

Ces délits non recensés, le Procureur japonais OBA a proposé de les appeler "chiffre noir de la criminalité". Selon Seeling 2 ce chiffre noir peut être considérable et atteindre 4 fois le nombre des condamnations judiciaires pour meurtres prémédités, 100 fois pour l'avortement.

Dans notre pays où les structures partriarchales, droit coutumier sont toujours actifs et l'impression du groupe forte, ce chiffre noir est certainement assez élevé.

Comme nous l'avons annoncé, notre analyse s'appuiera sur 170 expertises que nous avons pu réunir de 1963 à 1968 à l'hôpital psychiatrique Frantz-Fanon de Blida, expertises demandées principalement pour tous les délits ayant déterminé une peine criminelle.

Les délits non justiciables d'une peine criminelle n'entreront donc pas dans notre analyse.

L'homicide est le délit le plus difficile à faire passer inaperçu et, sur 170 expertises, on dénombre 50 % d'homicides environ qui seront la base essentielle de notre travail. Ces homicides couvrent une population de 4 300 000 habitants.

Nous classerons les délits en 7 catégories :

1°) - l'homicide volontaire
2°) - tentative d'homicide
3°) - attentat à la pudeur (nous ne comptons pas d'attentats aux moeurs exhibitionisme...)
4°) - Coups et blessures volontaires, violences et voies de faits.
5°) - groupe comprenant
  . incendie volontaire
  . vol
  . menace de mort verbale ou par lettre anonyme
  . vol de deniers publics

. détention illégale d'arme
. faux et usage de faux

6°) violences sur ascendants (homicides - tentative d'homicides - CB volontaires).

7°) assassinat.

Nous avons sciemment isolé l'assassinat (3) "qui est un meurtre commis avec préméditation ou guet-apens - le meurtre étant l'homicide commis volontairement".

Nous noterons le faible pourcentage d'assassinats en rapport logique avec celui élevé des homicides où l'inculpé se rend généralement, de lui-même à la gendarmerie, dès le crime accompli, ou après une enquête très sommaire.

Les homicides sont principalement des crimes passionnels, ce qu'expliciteront nos tableaux.

SITUATION GEOGRAPHIQUE

	MILIEU URBAIN	MILIEU RURAL	TOTAL
Homicide volontaire	11	64	75
Tentative d'homicide	5	12	17
Attentat à la pudeur	2	9	11
Coups, blessures volontaires, violences, voies de fait	5	14	19
Incendie volontaire Vol Vol de deniers publics Menace de mort verbale ou par lettre anonyme Détention illégale d'arme Faux et usage de faux	3	13	16
Violences sur ascendant "Homicide volontaire Tentative d'homicide Coups, blessures volontaires"		9	9
Assassinat	1	6	7
TOTAL.....	27	127	154

La notion de population urbaine qui est claire n'est pas facile à distinguer. A cet égard, le chiffre d'urbanisation

donné par le service des statistiques du Ministère des Finances et du Plan fait apparaître le taux important de l'urbanisation du Tell algérois et du Tell Oranais, l'insignifiance de l'urbanisme de la steppe algéroise et la difficulté d'urbanisation de la Saoura.

L'étude de l'urbanisation devrait être complétée par l'étude de l'évolution des migrations internes d'une part, notamment de l'exode rural et par l'étude de l'émigration algérienne à l'étranger d'autre part, ce qui représente aussi un exode rural vers les villes. Ce problème de la néo-urbanisation, de l'urbanisation et des transformations psycho-sociales qui en résultent, mériterait une étude plus approfondie. Il faudrait sans doute aussi, étudier les anciens "centres de regroupement" qui concentrent encore 2 millions de personnes vivant autrefois, pour la plupart en habitats dispersés.

Selon El Moudjahid du 4 avril 1968, la population urbaine et semi-urbaine est provisoirement estimée à 38 % de la population totale.

Compte-tenu des départements que nous étudions, à forte densité rurale, nous ne nous étonnerons pas de constater que notre tableau révèle 80 % d'inculpés ruraux. Pour l'évaluation du pourcentage des ruraux nous nous sommes fondés plus sur la profession que sur le domicile en milieu urbain : ainsi le fellah de Médéa sera considéré comme rural.

Nous tenons à souligner une fois de plus, que ce milieu rural a été vivement perturbé par la Révolution avec les villages déplacés.

Ce chiffre de 80 % d'homicides en milieu rural correspond bien au nombre élevé de crimes passionnels que nous avons relevés compte-tenu du sens aiguisé de l'honneur dans les campagnes.

TABLEAU DES AGES

	18 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	61 à 70 ans	
Homicide volontaire		20	34	10	8	3	75
Tentative d'homicide		6	5	4	2		17
Attentat à la pudeur	2	5	3	1			11
Coups, blessures volontaires, violences, voies de fait	2	9	4	3	1		19
Incendie volontaire Vol Vol de deniers publics Menace de mort verbale ou par lettre anonyme Détention illégale d'arme Faux et usage de faux	1	9	4	2			16
Violences sur ascendant "Homicide volontaire Tentative d'homicide Coups, blessures volontaires "	1	5	3				9
Assassinat		4	3				7
TOTAL.....	6	58	56	20	11	3	154

Selon les résultats du recensement de la population, réalisé en 1966, nous relevons que l'Algérie dénombre une population de 12 millions d'habitants. 56 % de la population algé-

rienne a moins de 20 ans, et environ les 2/3 ont moins de 26 ans. (Commissariat National du recensement de la population : 24 juin 1966).

Le taux actuel d'accroissement de la population serait d'environ 3 %. A ce rythme, la démographie atteindrait un taux de croissance de l'ordre de 1 million d'habitants tous les 3 ans.

Notre grille des âges fait apparaître que, dans la tranche d'âge comprise entre 21 et 30 ans nous avons 37 % de délits alors que pour cette même tranche d'âge, Monsieur BOUHDIBA(4) dans un travail tunisien en dénombre 50 %.

Relevons également chez nous 50 % de délits commis entre 31 et 50 ans.

En ce qui concerne les homicides volontaires nous établissons le schéma suivant :

- 20 homicides sur 75 délits entre 21 et 30 ans
- 34 " sur 75 " " 31 et 40 ans
- 10 " sur 75 " " 41 et 50 ans
- 8 " sur 75 " " 51 et 60 ans
- 3 " sur 75 " " 61 et 70 ans

Il semble donc que les homicides plus nombreux se commettent dans la tranche d'âge de 31 à 40 ans et les délits, en général, entre 31 et 50 ans.

Hypothèse pathogénique :

Notons la fréquence des psychoses passionnelles qui vont délirer plus facilement entre 31 et 50 ans, chez des sujets remariés, dont la femme est généralement beaucoup plus jeune.

Pour étudier la dynamique de ces homicides il faut se reporter au facteur psychiâtrique et aux conditions sociales : les problèmes sexuels, la diminution de la libido, l'impuissance projetée sur la femme ou mise sur le compte de l'ensorcelage, enfin les prétendus amants toujours jeunes seraient apparemment les facteurs déclenchants.

Les 11 cas de délits commis entre 51 et 70 ans ne seraient que les prolongements de ces psychoses passionnelles.

SITUATION MATRIMONIALE

	MARIE	CELIBA-TAIRE	VEUF	TOTAL
Homicide volontaire	60	14	1	75
Tentative d'homicide	11	6		17
Attentat à la pudeur	5	6		11
Coups, blessures volontaires, violences voies de fait	13	6		19
Incendie volontaire Vol Vol de deniers publics Menace de mort verbale ou par lettre anonyme Détention illégale d'arme Faux et usage de faux	9	7		16
Violences sur ascendant "Homicide volontaire Tentative d'homicide Coups, blessures volontaires"	6	3		9
Assassinat	5	2		7
TOTAL.....	109	44	1	154

NOMBRE D'ENFANTS

	0	Jusqu'à 3	de 3 à 5	Plus de 5
Homicide volontaire	8	25	16	12
Tentative d'homicide		6	3	2
Attentat à la pudeur	2	2		
Coups, blessures volontaires, violences, Voies de fait	1	6	2	2
Incendie volontaire Vol Vol de deniers publics Menace de mort verbale ou par lettre anonyme Détention illégale d'arme Faux et usage de faux.	4	4	1	
Violences sur ascendant "Homicide volontaire Tentative d'homicide Coups, blessures volontaires"	4	2	6	
Assassinat	4	1		

C'est avec un intérêt particulier que nous avons abordé l'étude de ces deux tableaux car un fait notable est à remarquer : 70 % des délits ont été commis par des hommes mariés. Il faut par ailleurs ajouter que sur ces 70 %, 35 % ont plus de trois enfants tandis que 45 % ont entre un et trois enfants.

Précisons enfin que, si nous ne considérons que les seuls homicides, nous relevons pour ces actes délictueux un pourcentage de 80 % d'hommes mariés.

Si Monsieur BOUHDIBA écrit dans sa thèse "la famille semble préserver du crime... Les célibataires fournissent le gros de la population carcérale... A partir de 3 enfants, le taux tombe à moins de 9 %...", il ne nous est toutefois pas possible, sur la base des cas que nous étudions, d'arriver aux mêmes constatations.

Ce qui précède nous amène à établir quelques orientations de recherches que les sociologues seraient plus à même de préciser.

En Algérie, la famille étendue étant la cellule sociale de base, le mariage n'est pas l'affaire de l'individu mais l'affaire du groupe : Primat du groupe qui exclut le célibat, exerce la contrainte matrimoniale (adolescents mariés entre 17 et 20 ans et jeunes filles entre 14 et 16 ans).

D'ailleurs ces problèmes n'ont pas échappé à notre Gouvernement (loi du mariage 1963 qui fixe la majorité matrimoniale à 16 ans pour la fille).

Ainsi, ce qui doit être sauvegardé semble-t-il, c'est la continuité de la famille étendue et non pas le couple. Dans cette optique, il n'est donc pas étonnant que le mariage ne modifie en rien la famille. Célibataire ou marié, l'individu demeure lié au groupe agnatique. Le groupe essaie de résoudre les problèmes relatifs à la sexualité de l'adolescent par un mariage précoce. Ces mariages préserveraient des éventuels attentats à la pudeur, délits sévèrement réprimés en milieu rural parce qu'ils portent atteinte à l'honneur. Leur châtiment est des plus redoutés et des plus violents, en comparaison avec la peine prévue pour ces mêmes délits par le Code Pénal.

Toutefois, nous pouvons suggérer dès maintenant que

ces notions concernant la famille - notions développées par Pierre BOURDIEU (21 bis), par Monsieur J.C. REVERDY (5) sont en voie de modification avec la néo-urbanisation et l'émigration.

Signalons en dernier lieu, qu'en milieu rural, le mariage augmente les difficultés économiques avec la naissance de nombreux enfants. Notre tableau révèle qu'un grand nombre d'inculpés ont plus de trois enfants. Serait-ce la misère qui pousserait au crime ?

Nous étudierons ultérieurement un autre point important à mettre en rapport avec la situation familiale et le milieu socio-culturel ; ce sont les crimes passionnels qui représentent la majorité des homicides.

SCOLARITE

	Arabe et Français	Français	Arabe	Ni Arabe Ni Français	TOTAL
Homicide volontaire	4	16	10	45	75
Tentative d'homicide	1	5	4	7	17
Attentat à la pudeur		2	2	7	11
Coups, blessures volontaires, violences, voies de fait		5	1	13	19
Incendie volontaire Vol Vol de deniers publics Menace de mort verbale ou par lettre anonyme Détention illégale d'arme Faux et usage de faux	2	5		9	16
Violences sur ascendant "Homicide volontaire Tentative d'homicide Coups, blessures volontaires"		3		6	9
Assassinat		1	1	5	7
TOTAUX.....	7	37	18	92	154

On désigne sous le nom d'illettrés les hommes et les femmes de 10 ans et plus qui ne savent ni lire, ni écrire en

aucune langue. Lors du recensement de 1966, ces illettrés étaient au nombre de 75 %. Précisons que la proportion des illettrés est plus faible en agglomération et plus forte dans les populations vivant en zones éparses.

Il y a lieu de souligner l'importance des variations selon les régions :

- à Alger on dénombre 55,90 % d'illettrés.
- à Médéa, 86 %.

Notre tableau de la scolarisation fait apparaître des chiffres parallèles à ceux que l'on rencontre dans des départements ruraux, départements que nous étudions , soit 75 % d'illettrés.

Nous remarquons, qu'en ce qui concerne les lettrés 4 % seulement ont bénéficié d'une scolarité moyenne en français et en arabe.

Des efforts considérables sont consentis par notre pays pour rémédier à ce grave problème de l'analphabétisme.

Pour Monsieur BOUHDIBAH "... ce n'est pas l'analphabétisme en tant que tel qui est la cause de la Criminalité. C'est plutôt ce qu'il suppose. Je veux dire "le manque d'éducation" écrit-il. Pour notre part nous ne partageons pas pleinement ce point de vue.

Le milieu rural, traditionnel, ayant maintenu les valeurs religieuses et familiales, conserve un meilleur équilibre au groupe malgré l'analphabétisme. Mais nous reconnaissons que l'analphabétisme ainsi que la "déculturation" sont à la source d'une destructuration des groupes et des individus et, partant, de la criminalité.

SITUATION MILITAIRE ET REVOLUTIONNAIRE

	Révolution et service militaire	Révolution	Expertise sans précision	Ni révolution ni service Militaire	Service militaire	TOTAL
Homicide volontaire	3	11	38	8	15	75
Tentative d'homicide	2	3	9	1	2	17
Attentat à la pudeur		2	6	1	2	11
Coups, blessures volontaires, violences, voies de fait	1	2	10	2	4	19
Incendie volontaire Vol Vol de deniers publics Menace de nort verbale ou par lettre anonyme Détention illégale d'arme Faux et usage de faux		3	11	1	1	16
Violences sur ascendant: "Homicide volontaire Tentative d'homicide coups, blessures volontaires"		2	3	2	2	9
Assassinat		3	3	1		7
TOTAL.....	6	26	80	16	26	154

Cette grille de référence reste très approximative puisque pour 50 % environ des cas étudiés, nous n'avons pas

de renscignements précis quant à la situation révolutionnaire et militaire du sujet.

Toutefois, 17 % des inculpés ont participé à la Révolution. Le fait qu'ils aient été ébranlés, fagilisés, traumatisés par la vie de Révolution avec les difficultés de réadaptation, donnerait d'éventuelles explications à leurs délits.

La thèse du Docteur KERRAMANE Nadir intitulée "les troubles mentaux de l'Après-guerre en Algérie" (Alger 1967) (23) met en évidence le rapport entre les troubles mentaux et le type de guerre : ainsi notre pays a connu une longue guerre de libération avec maquisard, fidaï, combattant emprisonné ou qui a subi des violences, combattant au secret. La pathologie est marquée par une nette prédominance des syndromes post-traumatiques, des névroses traumatiques, et par la fréquence de l'épilepsie post traumatique.

Nous retenons également l'influence des bouleversements sociaux sur la pathologie de guerre. Ainsi les réfugiés, les populations déplacées, les camps dits d'hébergement ont considérablement ébranlé le milieu social.

"A la campagne, c'est l'éclatement de la structure familiale et tribale. Toutes les valeurs traditionnelles structurantes de l'individu dans le groupe se sont trouvées détruites".

Chez nous, la pathologie de l'après-guerre, comme dans toutes les guerres de libération nationale est donc en rapport avec le bouleversement social, suivi de la néo-socialisation, de la rupture des réalités.

Mais l'action bienfaisante de l'explosion populaire de l'Indépendance, avec ses décharges motrices enthousiasmantes, a contribué pour une large part, à une libération dans la joie et à une atténuation de l'agressivité (24 et 25)

EMIGRATION

	OUI	NON	TOTAL
Homicide volontaire	31	44	75
Tentative d'homicide	6	11	17
Attentat à la pudeur	4	7	11
Coups, Blessures volontaires, Violences, voies de fait	9	10	19
Incendie volontaire Vol Vol de deniers publics Menace de mort verbale ou par lettre anonyme Détention illégale d'arme Faux et usage de faux	7	9	16
Violences sur ascendant Homicide volontaire Tentative d'homicide Coups, Blessures volontaires	5	4	9
Assassinat		7	7
TOTAL.....	62	92	154

Les chiffres projetés sur notre tableau permettent d'établir un pourcentage de 38 % d'émigrés sur 155 expertises. Nous avons évalué à 40 % les homicides volontaires alors que le pourcentage d'émigration est probablement inférieur.

Les statistiques établies par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales (Bulletin annuel n° 2 - 1966) font remarquer que le pourcentage d'émigration croît du Sud au Nord et

de l'Ouest à l'Est : c'est la Saoura qui détient le plus faible pourcentage tandis que le Tell constantinois possède le taux le plus élevé. Bien que l'effort de notre pays se porte vers une industrialisation des départements qui font l'objet de notre étude, nous ne pouvons que constater, que l'émigration y reste très intense.

Nous citerons quelques expertises médico-légales mettant en évidence le facteur déclenchant de l'émigration.

Ainsi, c'est à la moindre interprétation d'une lettre, à la moindre allusion, que des délires sont prêts à surgir chez certains de nos émigrés.

EXPERTISE I

Dans la nuit du 23 au 24 décembre 1967, Monsieur B.... S... commet un homicide volontaire par arme blanche sur la personne de son épouse.

Il est âgé de 34 ans, aîné d'une famille de 7 enfants. Ses frères et soeurs sont en bonne santé, ses antécédents sont normaux.

En 1942, à l'âge de huit ans, il part avec sa famille pour la France où il est scolarisé jusqu'à la classe de 6ème. Ensuite, il entre dans un centre d'apprentissage et obtient au bout de deux ans un C. A. P. d'aide-mécanicien. Il travaille chez Simca, dans la banlieue parisienne jusqu'au service militaire. Il quitte l'armée après 18 mois de service avec le grade de Sergent. Ensuite son récit devient peu clair. Il se marie, il a 4 enfants, sa femme et ses enfants demeurent à Alger, alors que lui, en France, travaille successivement comme mécanicien chez différents employeurs. Il envoie régulièrement de l'argent à sa famille. Il venait voir sa famille tous les ans pendant les congés.

L'histoire remonte à 1 an environ avant les faits; à ce moment survient le décés de son beau-père. Sa femme va donc se trouver seule à la maison avec les enfants, au voisinage de la belle-mère de l'inculpé qui vit avec un jeune beau-frère. Dès lors insidieusement, il va développer des idées de jalousie, il n'y a plus de "vieux" à la maison, il est en France isolé, il n'a pas confiance en sa belle-mère à laquelle il reproche un manque de vertu.

Puis environ un mois et demi avant les faits, il reçoit, nous dit-il, une lettre de sa femme où il lit : "tu es convoqué par la police, on veut te tuer". Brusquement, il comprend tout, le tampon est trafiqué, sa femme veut le tuer car elle le trompe effectivement. D'ailleurs lors de son précédent séjour en Algérie un homme a regardé sa femme bizarrement, il a compris que c'était l'amant.

Au reçu de cette lettre il a très peur, il pense que les amants de sa femme veulent le tuer. Il aurait alors envoyé un télégramme à la gendarmerie de sa localité ainsi qu'au Wali (ex Préfet). On lui aurait répondu qu'il n'était pas convoqué par la Police. C'est donc que sa femme veut sa mort car elle le trompe.

Il décide de se rendre brusquement en Algérie "pour se rendre compte".

Les gens parlaient beaucoup nous dit-il ;
- ta femme est partie avec un homme, un jour avec un autre...

Il interprète le fait que sa femme prend moins de plaisir dans les rapports sexuels "comme une preuve de plus de son infortune".

En quelques jours, les disputes deviennent de plus en plus fréquentes à la maison. C'est son beau frère qui le trompe, c'est sûr. Malgré tout, il n'a pas la preuve formelle car il ne l'a jamais vu de ses yeux. Le jour des faits, il se rend à Alger avec son fils. Le soir il rentre chez lui, il trouve la porte fermée, doit attendre qu'on lui ouvre, entre enfin, se dispute à nouveau avec sa femme puis met un disque et se couche dans la chambre auprès de sa femme. Il est endormi, nous dit-il, lorsque vers minuit il est réveillé brusquement. Il entend une porte claquer, il sort, quelqu'un le ceinture, alors il sort le couteau qu'il porte sur lui et en donne un coup à la personne qui le ceinture puis sort dans la rue, un homme court en direction du village : "il sort de chez moi, il vient de faire le rendez-vous avec ma femme" dit-il.

Interrogé sur les faits, il nous dit qu'il ne pensait pas avoir tué sa femme.

Le problème est celui d'un état délirant à mécanisme interprétatif, à thème de jalousie secondairement généralisé en délire de persécution avec passage à l'acte au réveil d'un cauchemar. De même on peut éliminer un état passionnel simple ou un crime passionnel. Il s'agit d'un délire passionnel et plus exac-

tement, d'un délire de jalousie.

Il reçoit une lettre de sa femme et à travers des maladresses de style, il croit comprendre qu'il est convoqué par la police et pense même que sa vie est en danger. L'éloignement, le rôle de la lettre sur un fond déséquilibré, sa famille étant au "pays" sont des facteurs favorisant l'éclosion du délire.

Avec le décès de son beau-père qui désormais, fait que sa femme sera seule à la maison sans un "vieux" pour la surveiller, débute la phase de maturité. La premisse fausse sera la lettre ; enfin l'explosion, le retour chez lui et le passage à l'acte s'accomplissent dans un moment oniroïde.

EXPERTISE II

Monsieur Ah... R... : inculpé d'homicide volontaire sur la personne de son épouse, lui même ayant déclaré qu'il avait égorgé sa femme à l'aide d'un couteau à cran d'arrêt dans son habitation, quelques heures après le crime.

L'inculpé est âgé de 33 ans. Il a deux frères et une soeur.

Il a étudié l'arabe coranique et le français dans des cours du soir en France.

Il a travaillé en France comme ouvrier à Tourcoing.

Il s'est marié en 1962 avec la victime et a vécu toujours en bonne intelligence avec ses parents.

Quand on l'interroge sur les faits, il soutient qu'il a vengé son honneur "parce qu'elle le trompait avec un voisin".

Il n'a jamais surpris celui-ci dans son habitation, mais déjà en 1963 a remarqué que celui-ci s'asseyait sur la route à la hauteur de sa maison.

Pendant l'été 1964 alors qu'il était en vacances chez lui a surpris sa femme en discussion avec le prétendu amant. Celui-ci le suivait quand il allait aux champs en compagnie de sa femme. Ses parents lui ont dit qu'ils avaient vu un homme dans la cour de sa maison, les habitants de son village se retournaient sur son passage à cause de son infortune.

Douze jours après son retour de France il trouve sa femme qui traîne dans les champs. Il lui demande où est H... le prétendu amant. Elle lui répond : "il est en prison mais il va bientôt être libéré". Cette réponse l'a démoralisé et il décide d'assassiner sa femme.

Il avait projeté dans la semaine de son retour en Algérie, de tuer sa femme et son complice et avait rêvé qu'il avait tué les deux amants.

Il se déclare sain d'esprit, sauf de crises d'énerve-

ment. Il ne regrette pas son acte sanf qu'il aurait dû présenter la victime aux autorités et l'égorger ensuite.

Selon les différents témoignages du prétendu amant, des parents de la victime, des gens du village, la victime jouissait d'une excellente réputation d'honnêteté.

L'attitude, la tenue sont correctes, le regard se dissimule derrière des lunettes. Le contact est satisfaisant. L'homme parle un français intelligible, dont il connaît les insuffisances et s'en explique spontanément. Son père instituteur d'Arabe, n'a pas voulu l'envoyer à l'école Française. Il a appris tout seul en France, en lisant les journaux.

D'évidence, la pensée est plus élaborée que les moyens d'expression dans une langue étrangère. Intelligent, il n'est pas dépourvu de curiosité intellectuelle.

Il sait la raison de sa détention, et n'en éprouve aucune honte. Il a tué sa femme parce qu'elle le trompait. Il regrette de n'avoir pas tué également son complice. Cependant il n'étaye sa conviction d'aucun argument.

Nous trouvons comme élément positif de diagnostic, la conviction délirante irréductible d'être trompé et dès lors la logique implacable conforme à sa morale de sa conduite meurtrière. La maturation s'est affirmée progressivement au cours de rencontres périodiques du prétendu amant à chaque vacance.

Le passage à l'acte n'a eu lieu que quelques jours après son retour.

Or nous connaissons les difficultés auxquelles se heurtent nos émigrés : les conditions de logement et d'hygiène le plus souvent défectueuses, le déracinement, la rupture avec le milieu familial et social, l'éloignement, la nostalgie du pays prédisposent à des perturbations psycho-physiologiques et préparent un terrain pathogène. Monsieur DAUMEZON(6) médecin du Centre Psychiâtrique Sainte Anne, s'appuyant sur son expérience hospitalière, insiste sur "le rôle de la transplantation dans la génèse d'états délirants divers".

ARME DU DELIT

	Couteau	Pioche Hache Barre de Fer	Pistolet Fusil	Pierre Bâton	Cordelette Foulard	Main
Homicide volontaire	41	11	8	9	1	5
Tentative d'homicide	7	4	4	1	1	
Coups, Blessures volontaires, Violences, Voies de fait.	8	1		1	1	
Violences sur ascendant "Homicide volontaire. Tentative d'homicide. Coups, Blessures volontaires	5	2		2		
Assassinat	3		1	2	1	

Ce tableau fait nettement apparaître combien les facteurs extrinsèques, de milieu social et économique jouent un rôle prédominant dans le choix de l'arme du crime.

Ainsi :

- 40 %.... des inculpés utilisent le couteau.
- 10 %.... la hache, la pioche, la serpe ou la binette.
- 8,50 %. le bâton.
- 8 %.... les armes à feu.

De ce qui précède, il est aisé d'établir que ces armes sont celles des crimes ruraux : on prend ce qu'on trouve sous la main, l'instrument de travail : couteau, hache, pioche, binette. Le fusil, même de chasse, coûte très cher pour un rural et l'on n'achète pas de pistolet avec facilité, comme dans d'autres pays.

Dans le milieu rural que nous avons exploré, un thème réapparaît fréquemment, thème d'influence le plus souvent : celui de l'ensorcelage.

C'est notamment l'impuissance qui en résulterait et l'on sait combien elle est douloureusement ressentie.

Que l'inculpé ait songé à prêter à son impuissance une origine magique ou maléfique n'est pas en soi pathologique, étant donné les croyances populaires propres à notre milieu. Il convient dès lors de se placer à l'intérieur des systèmes de pensée qu'ont bien étudiés Frantz Fanon et Géronimi (7).

Les idées d'influence sont très fréquentes dans la pathologie de chez nous. Elles sont l'expression des croyances et des superstitions si répandues et si profondément ancrées.

En effet les djounoun, les moulouks, les marabouts, les tolbas, les sorcières, le mauvais oeil et autres superstitions jouent un rôle considérable comme pourront le démontrer quelques observations :

Observation n° 1

- Délire chronique de persécution à mécanisme interprétatif.
- Coups et blessures volontaires sur l'Imam
  . Irresponsable.
- idées d'influence : pratiques maléfiques du taleb.

O... Ah... (50 ans) guette et frappe de plusieurs coups de poignard l'Imam du village, au bord du chemin qui monte vers la mosquée.

Marié, sans enfant, vannier, O... Ah... n'a jamais été malade, mais depuis quelques temps, "cela ne va pas". Il éprou-

ve une chaleur qui lui remonte à la tête, lui embrouille les idées" ; ses nuits sont peuplées de cauchemars, tout ceci "c'est la faute du taleb" (Il ne désigne jamais l'Imam que sous le titre inférieur de taleb). "Le taleb l'avait rendu malade par toutes sortes de manoeuvres magiques, lectures, petits papiers couverts de signes qu'il accrochait aux arbres ou enterrait. Cela ne pouvait plus durer". O... Ah... veut donc détruire le taleb investi de cette puissance maléfique.

O... Ah... qui n'a jamais été malade commence à vieillir (50 ans), ses jambes sont moins souples, il a quelquefois des maux de tête ; il refuse de vieillir, refuse les petites et grandes infirmités de l'âge. O... Ah... en a cherché ailleurs l'explication : dans l'action maléfique de quelqu'un doté de science et de puissance. Dès lors il observe le taleb dans ses faits, gestes et déplacements dont chacun est lourd de signification. Ayant eu une crise de rhumatisme, n'ayant jamais eu affaire aux médecins, O... pense que tous les gestes du taleb sont dirigés contre sa santé.

O... veut donc tuer son persécuteur. O..., présente un délire chronique de persécution à mécanisme interprétatif.

Observation n° 2

- Troubles mentaux de type névrotique.
- Coups et blessures volontaires sur sa femme enceinte qu'il accuse d'ensorcelage.
  . Responsabilité atténuée.
- idées d'influence : sorcellerie ; absorption alimentaire.

M... S..., 23 ans, marié depuis 4 ans, assez émotif, parle d'un ton monotone, il a une allure un peu dépressive. Il explique qu'il voyait son tempérament changer, se sent devenir nerveux et ne s'entend pas avec sa belle-famille. Il soupçonne sa belle-famille d'avoir influencé son épouse qui lui aurait ainsi mis des médicaments dans ses aliments.

L'examen mental révèle de légers troubles mentaux à type d'immaturité affective.

Observation n° 3

- Etat confuso-orinique avec hallucinations visuelles.
- Troubles mentaux de type sénil ou présénile avec débilité mentale.
- Homicide volontaire sur sa femme
  . Irresponsable.

idées d'influence : sortilèges - impuissance.

M... M..., âgé de 53 ans, a tué son épouse par étranglement et égorgement. Il dit avoir été l'objet d'ensorcellement de la part de sa femme qui l'a rendu impuissant.

Marié 3 fois - les 2 premières fois divorcé - sans jamais avoir eu d'enfant, c'est un homme paraissant plus vieux que son âge, qui a de la difficulté à concentrer et à maintenir son attention. Débilité mentale qui a pour conséquence des périodes de destructuration de la conscience sous forme d'états appelés confuso-oniriques. Il y a de très fortes présomptions pour qu'il ait tué sa femme lors d'une semblable période.

Observation n° 4

- Schizophrénie.
- Tentative d'homicide sur son neveu âgé de 15 ans.
  . Irresponsable.
- idéesd'influence : sortilège et empoisonnement.

L... M..., jeune homme de 24 ans a blessé d'un coup de carabine son neveu M... H... âgé de 15 ans.

Il a tiré sans motif apparent et ne se souvient pas de son acte. Le dossier d'information signale 2 hospitalisations antérieures au centre psychiatrique de Tizi-Ouzou.

L... présente des idées de persécution, reçoit des nauvais sorts par voie aérienne des femmes de son village. Les femmes entraient la nuit chez lui pour nettre du poison dans sa nourriture.

Lors d'examens antérieurs, l'inculpé avait d'autre part raconté les faits suivants : "Un jour dans un café en 1963, il avait entendu parler de quelqu'un qui avait tué un Européen pendant la Révolution. Un peu plus tard, il lisait dans un journal un qui ne veut pas oublier ces années de lutte". Il eut alors l'intuition qu'il s'agissait de lui.

A partir de cette époque, s'est développé un délire de persécution à thème de poursuite, d'empoisonnement par une bande politique. Une bande du journal essayait de le suivre et de l'empoisonner.

A Alger, par 2 fois, on lui a mis du poison dans son café, il s'en est rendu compte ensuite parce qu'il avait les yeux rouges et des douleurs. Ce poison est fabriqué par un spécialiste, c'est un poison qui rend fou, c'est ce poison qui a désorganisé tout son être. L... a tiré sur son neveu pour se venger, son neveu collaborant avec la bande du journal, bande qui l'a empoisonné.

Ce poison lui a attaqué les nerfs, le fait souffrir et va le rendre enragé. Le coup de carabine était un avertissement pour faire cesser toutes ces histoires.

Observation n° 5 :

- Délire de persécution
- Homicide volontaire sur la personne de sa femme
  . Irresponsable.

- Idées d'influence : empoisonnement

L... M..., 56 ans est inculpé d'homicide volontaire.

La mort de sa femme a été occasionnée par une hachette, les coups ayant été portés sur la boîte crânienne.

L... déclare avoir agi par emportement, ayant seulement voulu corriger sa femme qui avait, depuis quelques temps, des relations avec un cousin.

Mais au cours de l'interrogatoire il fait entrer cet acte dans un ensemble beaucoup plus vaste. L... possède un ennemi personnel pour une question de bout de terrain. Au cours d'une dispute, cet ennemi insulta L... "Tu n'es pas un homme". A cette époque est né un désir de vengeance freiné par la peur de sanctions.

Mais c'est cet homme qui est à l'origine de tous ces maux car c'est lui qui a poussé sa propre femme à l'empoisonner et à le tromper. "A cette époque, j'étais malade, je ne dormais plus, j'errais dans la campagne, je buvais beaucoup d'eau, mais je la faisais toujours chauffer avant. Pourquoi ? Une femme m'a fait manger et boire quelque chose, c'est pour cette raison que je suis tombé malade".

Cohérent dans ses propos il a échafaudé un système délirant logique, se développant en secteur basé sur des interprétations surtout, mais aussi sans doute, des hallucinations, en particulier gustatives. Il avoue qu'on le suggestionne, que depuis quelques temps il a des hallucinations visuelles : "il voit ses enfants dans un coin de la pièce qui s'animent ou restent immobiles".

L..., présente les symptômes d'un délire de persécution basé essentiellement sur des interprétations délirantes et des hallucinations.

Observations n° 6

- Oligophrénie.
- Attentat à la pudeur et coups mortels - bras coupé

sur un enfant de moins de 15 ans, bras qui doit aider sa soeur et la belle-mère de sa soeur à mieux exercer leur métier de sorcière.

. Irresponsable.

- Idées d'influence : sorcellerie.

D... M... né. en 1944 est orphelin de père à l'âge d'un an et de mère à l'âge de trois ans. Recueilli par sa soeur H..... et son beau-frère, il n'a jamais fréquenté l'école et présentait des signes apparents d'imbécilité.

On a consulté des marabouts et des talebs puis on lui a confié des vaches à garder. D... a commis un attentat à la pudeur consommé avec violences sur un enfant de moins de 15 ans. Il a également infligé des violences suivies de mutilations, à un enfant de moins de 15 ans, coups ayant entraîné la mort.

Dans une première déclaration, il affirme qu'il a voulu se venger de la victime qui l'insultait : la victime opposant une résistance, il lui a attaché les pieds et les mains au tronc d'un laurier rose et l'attentat à la pudeur une fois commis, D.. coupe le bras de la victime. Le lendemain, il vient chercher ce bras et le remet à sa soeur qui le cache sous le lit et lui donne un billet de cinq dinars.

Dans une seconde déclaration, il déclare avoir commis ces crimes à l'instigation de sa soeur et d'une autre femme qui pratiquaient la sorcellerie. C'est pour mieux exercer leur métier de sorcière qu'elles m'ont incité à commettre ce meurtre, pour entrer en possession de l'avant bras gauche du cadavre. Elles m'ont indiqué quel était l'avant bras du mort qu'il leur fallait.

J'ai enveloppé cet avant bras sectionné dans un mouchoir et ma soeur H... l'a reçu en présence de T... Elle a enveloppé ce bras dans du papier journal et l'a caché sous un lit

en bois".

T... qui n'était pas en bons termes avec la famille de la victime se serait servi de lui pour se venger.

L'examen mental révèle que l'inculpé est indifférent à son sort. Pour toute explication des faits, il répond avec la plus ferme conviction que T... lui a demandé de tuer un petit garçon pour avoir son bras et en faire des sorcelleries. "C'est une grande sorcière dit-il", on ne peut lui désobéir, ni échapper à sa loi. Le sujet demeure inaccessible à tout raisonnement logique.

Son arriération psychique a pu en faire l'instrument docile d'un adulte doté de prestige et d'autorité à ses yeux. Son niveau mental est suffisant pour lui faire admettre des histoires de sorcellerie.

Observation n° 7.

- Guérisseur et soignant;ses pratiques à coups de bâton ont occasionné la mort d'une fillette âgée de 10 ans qui souffrait d'une affection oculaire.

. Responsable.

Monsieur D... est le deuxième enfant d'une famille de 13 enfants issus du même lit dont neuf sont décédés.

Il n'a pas été scolarisé et est illettré. Dès son jeune âge, il aide son père aux travaux des champs. Il s'est marié une première fois et a eu deux enfants. Il a divorcé au bout de cinq mois à la demande du père de l'épouse.

Il s'est ensuite remarié une autre fois et a eu un nouvel enfant.

Les témoins de moralité ne lui reprochent aucun fait antérieur au drame, et semblent apprécier sa piété.

L'examen physique n'a pas mis en évidence d'anomalie somatique.

L'examen psychiatrique a montré un sujet dont l'orientation temporo-spatiale, l'habitus sont ceux d'un homme de prière. Vêtu traditionnellement, porteur d'une barbe rare et non rasée, il manipule constamment un chapelet de pierre verte et se remet entre les mains de Dieu, en ce qui concerne son sort futur. Interrogé sur l'acte, il regrette le décès de l'enfant mais en même temps nie en être l'auteur et ne s'accuse pas : "c'était écrit" dit-il ; il n'a pas de remords, ni même de sentiment de culpabilité.

Nous n'avons mis en évidence aucune idée délirante, ni hallucination ; en particulier, il n'y a pas de délire mystique. Interrogé sur son pouvoir de guérisseur, il en remet tout le mérite à Dieu qui lui seul est celui qui peut guérir; lui, D... n'est que l'humble artisan qui appelle la guérison par son intercession et sa prière. L'adaptation sociale semble bonne, il agit contre rémunération et élève sa famille avec cet argent. L'intelligence est très modeste et c'est ce qui a le plus attiré notre attention, le jugement est fruste.

Il s'agit d'un drame de l'ignorance avant tout, ignorance partagée par les parents de la victime et le meurtrier involontaire. Chez ce dernier, la méconnaissance des choses de la médecine s'est aggravée du fait que son intelligence limitée, à la limite de la débilité, son jugement ne lui ont pas permis de rectifier une méthode pour le moins curieuse et dangereuse de soigner les patients. A la décharge de l'inculpé nous pourrions reprendre son argumentation et dire que l'enfant était malade auparavant ; cependant l'examen du corps a montré une hémorragie auriculaire qui permet de penser à une fracture de la base du crâne. Par ailleurs, il existait des marques de coups sur la tête et le thorax.

Cette autopsie n'est pas descriptive de la fracture et de l'hémorragie cérébrale, nous ignorons si le corps a été

ouvert, nous ne savons pas si la victime souffrait d'une autre maladie fragilisante des os, du système vasculaire ou sanguin qui aurait pu contribuer à la mort ; cependant tout nous porte à croire que les coups ont entraîné la mort car le bâton dit "Khaizerana" devient, lorsqu'il est manié avec adresse, une arme redoutable par le bout courbé et le bras de levier du segment inférieur tenu dans la main du manipulateur.

Témoins en sont des décisions récentes de la police de confisquer les "Khaizeranette" des fellahs sur certains marchés, car ils sont lors des bagarres de véritables dangers.

NOSOGRAPHIE

	Psychose	Névrose	Oligophrène	Déséquilibré psychique	Epileptique	Normal	TOTAL
Homicide volontaire	50	2	6	4	5	8	75
Tentative d'homicide	9	1		2	2	3	17
Attentat à la pudeur	1	1	5	1		3	11
Coups, Blessures volontaires, Violences Voies de fait	10	3	2	3		1	19
Incendie volontaire Vol Vol de deniers publics. Menace de mort verbale ou par lettre anonyme. Détention illégale d'arme. Faux et usage de faux	6	1	2	5		2	16
Violences sur ascendant "Homicide volontaire Tentative d'homicide Coups, Blessures volontaires"	7	1	1				9
Assassinat		1	1			5	7
TOTAL.....	83	10	17	15	7	22	154

Parmi les principales caractéristiques qui émanent de

cette grille nous notons un pourcentage élevé d'homicides chez les psychotiques.

- Sur 75 homicides, 50 ont été commis par des psychotiques soit les 2/3.

L'analyse détaillée de ces cas permet d'établir un schéma qui nous amènera à développer quelques remarques.

Sur 50 cas nous relevons :

- 7 schizophénies
- 7 états dépressifs et mélancolie
- 30 psychoses passionnelles.

Ce chiffre de 30 psychoses passionnelles retient particulièrement notre attention.

PSYCHOSES PASSIONNELLES

Il confirme les constatations émises tout au long de notre analyse tant du point de vue des conditions géographiques, économiques, culturelles que du point de vue de la situation familiale.

Dans le milieu que nous étudions, la collectivité ne connaît d'autre code que celui de l'honneur qui veut que tout écart (offense, adultère...) porte en lui son châtiment. C'est l'opinion qui "juge", qui contrôle avec minutie le comportement de chacun.

On comprend que le sentiment de l'honneur, et son envers, la crainte de la honte, de la réprobation collective, de la mise à l'index, du bannissement, puissent animer si vivement les conduites et dominer toutes les relations sociales. On ne vit pas pour soi, mais pour autrui.

Ces modestes investigations sociologiques sont à mettre en parallèle avec la dynamique des psychoses passionnelles.

Notre tableau établit qu'un tiers des homicides sont des crimes passionnels :

- 20 fois, la femme a payé sa présumée faute ou son léger écart de conduite.
- 10 fois, c'est l'amant ou le présumé séducteur.
- 4 fois, le délit a été commis à la fois contre la femme et contre le présumé amant; la femme et la belle-mère qui auraient été de connivence.

Nous connaissons les impératifs de l'éthique sexuelle musulmane en ce qui concerne l'adultère qui doit être vengé par la mort de la fautive. Ce contexte social, cette éthique, ont créé au départ non l'excuse, mais la disposition nécessaire à l'acte.

En effet la culpabilité est la peur de transgresser le code des valeurs. Or, ici, en milieu rural, pour ces actes délictueux, principalement coups et blessures volontaires, tentatives d'homicide et homicides, le sentiment de culpabilité et le regret n'existent pas. "Je le referais" dit l'inculpé au cours de son interrogatoire. Nous pourrions relever dans nos expertises de nombreuses réponses mettant en évidence ce sentiment de devoir car ces délits sont accomplis avec le sentiment non pas d'enfreindre, mais de défendre et sauvegarder un système de valeurs morales inculquées par la famille et la société, notamment ce sentiment sacré de l'honneur. On retrouve le même phénomène dans les pays du Bassin méditerranéen en particulier la Corse, L'Espagne, et le Sud de l'Italie. Citons à ce propos ce qu'écrit Monsieur BENIGNO DI TULLIO (8), Directeur de l'Institut d'Anthropologie criminelle de l'Université de Rome :"... l'homme trompé devient un homme déshonoré et méprisé, qui peut être réhabilité seulement par l'acte indiqué sous le nom de délit d'honneur".

Le contexte sociologique est tel que l'idée de jalousie est extrêmement répandue : la femme étant assez souvent considérée comme "propriété" du mari , toute atteinte à celle-ci est une atteinte à l'homme. Non seulement admise, la vengeance est même sollicitée. Le groupe veut que lorsqu'il y a offense à l'homme, la réparation se fasse par le sang et qu'elle se fasse rapidement. Dans cette optique, on décèle une complicité du groupe ou même une aide dans la répression. On voit donc avec quelle facilité le passage à l'acte va se faire, grâce à l'assentiment de tous.

Pour les psychiatres chargés d'expertises médico-légales, se pose le problème du seuil délirant car des déséquilibrés, des névrosés, des petits mentaux risqueraient de se servir de cette jalousie admise comme alibi et prétexte.

Dans sa thèse, "Délire de jalousie" qui doit être soutenue prochainement, Monsieur COULIBALY fait une analyse

sociologique détaillée de ce seuil délirant.

Pour illustrer nos psychoses passionnelles nous résumons une expertise médico-légale.

Monsieur A... S... est inculpé d'homicide volontaire sur son frère et sa femme. Les faits se sont déroulés dans un village de Grande Kabylie.

Il était environ 18h 30 quand soudainement Monsieur A... S... porte un coup de couteau à son frère, dans le dos. Puis l'inculpé se dirige vers son domicile où il porte plusieurs coups de couteau à sa femme. Il se constitue prisonnier à la gendarmerie, où il déclare être l'auteur des homicides qu'il a accomplis par jalousie. Il affirme en effet que depuis deux ans, sa femme le trompe avec son frère.

A l'examen de Monsieur A... S..., il n'existe aucun antécédent pathologique ; jamais l'inculpé n'a paru souffrir de troubles mentaux. Le seul contact médical que connut, semble t-il Monsieur A... S..., avant les faits, se réduit à un certificat délivré par le Docteur X... Ce détail en apparence assez banal, prend en fait aujourd'hui une signification dont l'importance ne saurait être sous-estinée. C'est la raison pour laquelle nous tenons à reproduire ce certificat in extenso :

"Je soussigné, Docteur X... certife avoir examiné ce jour Monsieur A... S... et atteste qu'il est porteur des attributs de la virilité nécessaire pour la procréation. Son penis est très avantageusement pourvu et ses testicules sont normaux".

En ce qui concerne les rapports de l'inculpé avec son frère et la deuxième victime, sa femme, les différents témoignages ne mettent en évidence aucune dispute, aucun sujet de conflit et s'accordent à confirmer la bonne entente apparente.

Monsieur A... S... nous apprend que son "malheur" com-

me il le dit, remonte à la naissance de son fils. C'est à ce moment qu'il commence à soupçonner une liaison entre son frère et sa femme.

La preuve qu'il en apporte est la suivante : les habitants du village baissaient la tête sur son passage, signe évident de l'inconduite de son épouse ; on lui laissait aussi entendre que son fils n'était pas issu de ses oeuvres. Comment ? Un jour, répond-il, j'ai donné deux brebis à Monsieur B..., l'une d'elle a mis bas un agneau; en apercevant cet animal, le nommé B... a dit au berger du village "laisse cet agneau, c'est le produit d'un cochon" ; il voulait certainement faire allusion à moi et il sous-entendait que mon fils n'était pas issu de mes oeuvres.

C'est pour cette raison qu'il partit à la localité voisine afin de se faire délivrer le certificat dont nous avons parlé précédemment.

Enfin ajoute-t-il encore, il arrivait que sa femme lui passât la main sur le visage pour voir si ce n'était pas son amant qui était couché avec elle. Le frère en effet était imberbe alors que lui portait une moustache. De ce fait, dit-il, sa femme avait la possibilité de se rendre compte de qui il s'agissait.

Le jour du meurtre, une série d'évidences s'impose à lui. C'est le fait que son frère soit venu en permission sans lui avoir auparavant annoncé sa venue, c'est ensuite la présence de ce dernier devant la porte de son domicile et enfin, la fuite à l'approche de A... S... A... S... en tire la preuve que celui-ci venait une nouvelle fois de le tromper avec sa femme.

Comme nous venons de le monter, ses soupçons ont travesti les moindres faits. Il a appliqué aux gestes, aux attitudes des gens et à leurs propos, des interprétations les plus inattendues. Il a saisi des allusions, des sous-entendus, des insinuations. Tout ce tissu d'interprétations s'est organisé lentement autour de l'idée prévalente de jalousie à laquelle le

prédisposait l'arrivée tardive de son unique enfant.

/T)elevons un pourcentage également élevé d'homicides

- 7 états dépressifs et mélancolie - les mélancoliques sont en général peu portés au suicide -. Notre pratique hospitalière confirme que le suicide des mélancoliques est très faible.

/E-xaminons à présent les cas d'assassinats :

- 5 personnes sont dites normales
- 1 névrosé et 1 oligophrène probablement induits
- aucun psychotique.

Nous n'avons pas rencontré le type "d'assassin à gages, ce fait assez constant en Afrique du Nord, spécialement en Kabylie" selon Monsieur Antoine Porot et Monsieur Bardenat(9)

Notre analyse des expertises ainsi que le point de vue du Ministère de la Justice ne nous ont pas fait apparaître de telles constatations.

/P-)armi les 7 cas de violences sur ascendants, nous distinguons :

- 6 schizophrènes
- 1 psychose hallucinatoire chronique, diagnostiquée comme telle.

Parmi nos observations, nous avons remarqué le faible pourcentage de passage à l'acte chez le schizophrène, compte-tenu de notre expérience hospitalière. Le schizophrène n'est pas très impulsif et c'est surtout le passionnel qui tue, délit survenant chez le déséquilibré du caractère.

/D)'autre part, on dénombre 5 homicides commis

par des sujets épileptiques.

L'épilepsie en Afrique du Nord, a fait l'objet d'une étude de Monsieur SUTTER (10). Il met l'accent sur l'impulsivité "chez l'indigène nord-africain". "... Cette impulsivité" écrit-il "libérée de tout contrôle supérieur dans l'épilepsie mentale imprime souvent à ce trouble neuro-psychique une gravité particulière, les accidents mineurs étant l'exception et les épisodes actifs se traduisant par la fréquence anormale des réactions criminelles"...

Plutôt qu'une explication ethnique, nous donnerons pour notre part, des raisons d'ordre économique.

Tous les crimes épileptiques, généralement, sont furieux. Chaque fois que l'épileptique présente un raptus confusionnel, le délit ou le crime est violent, à plus forte raison dans notre pays où les épileptiques ne sont pas suivis ambulatoirement, et, dans la majorité des cas, pas même diagnostiqués. Quand bien même ils le seraient, la surveillance, en milieu rural, demeure très relâchée.

[illegible]) oligophrènes sont inculpés d'attentat à la pudeur. En effet, peu armé pour maîtriser ses instincts lorsque ceux-ci ne sont plus bridés par le cadre social contraignant, l'oligophrène ne peut faire front à leurs sollicitations intenses que par une satisfaction immédiate.

Son niveau intellectuel ne lui permettant pas d'intégrer, d'assimiler les valeurs sociales, il en reste au stade de la pré-morale. Lorsque les interdits s'éloignent ou que les sollicitations sont trop intenses, l'infraction est commise.

Dans sa thèse, le Docteur Ait SISELMI a insisté sur l'assistance très réduite en ce qui concerne l'enfance. Ce dépistage permettrait entre autres, la transformation des oligophrènes disharmonieux en oligophrènes pondérés. Ce sont des infirmes mentaux et non des malades, qui nécessitent des me-

sures, en particulier "anti-crime" milieu spécialisé, rééducation...

Enfin nous poserons le problème de débile, diagnostic trop facilement posé. En effet, certains ruraux présentent un aspect de frustricité qui peut faire croire à la débilité ; cet aspect n'est en fait, qu'une absence de culture écrite. Le monde du campagnard, ainsi que la culture, diffèrent des valeurs urbaines. Ce monde rural est aussi complexe mais on n'y a pas accès.

Enfin, à côté de ces délits, on recense un maximum d'inculpations pour vols, faux et usages de faux, menaces de mort verbale ou par lettre anonyme, incendie... chez les déséquilibrés psychiques.

Notre expérience clinique et l'étude des expertises nous ont placés à plusieurs reprises devant l'impasse où nous conduit l'individu catégorisé sous le nom de déséquilibré psychique par la psychiatrie française classique, ou personnalité psychopathique des Allemands et plus récemment sociopathique des Lyonnais.

Ces individus placés tantôt à la prison, tantôt à l'hôpital psychiatrique ne sont à leur place ni dans l'une, ni dans l'autre.

Nous pensons donc que des mesures spéciales, des institutions adaptées doivent être créées pour ces délinquants.

Nous serions intéressés par certaines réalisations déjà pratiquées dans d'autres pays.

L'IMPULSIVITE

Nous retenons sur 23 dossiers de sujets jugés responsables, 16 dossiers d'homicides ou tentatives d'homicide.

Pour traiter cette rubrique, à vrai dire épineuse, nous avons donc laissé de côté les cas pathologiques pour la plupart délirants. Il nous a semblé que l'impulsivité pathologique n'avait pas de caractère susceptible de retenir l'attention : dire et redire que le schizophrène tuera de préférence ses parents, que l'épileptique a des accès de fureur paroxystique avec déchaînement, que le délirant passionné médite son acte et l'exécute avec froideur et violence, nous apparaît reprendre ce qui a été maintes fois constaté dans les traités de psychiatrie classiques.

Nous n'avons pas interprété chez les épileptiques, les particularités de la violence homicide comme un caractère ethnique, ainsi qu'a pu le faire Monsieur SUTTER (10) dans sa thèse. Nous les avons détaillées précédemment.

Les observations internationales d'épileptiques fourmillent d'exemples très proches de nos expertises. Cette voie nous a paru peu intéressante.

Nous relèverons à ce sujet, la conclusion de Monsieur BARDENAT (12). "La répartition des criminels dans les divers cadres nosologiques est très semblable chez les sujets européens et chez les indigènes". Nous approuvons cette première constatation parce qu'elle est conforme à notre expérience clinique, mais nous contesterons le deuxième point capital de ce travail qui signale que "plus de 7 % des indigènes psychopathes internés sont criminels au sens médico-légal du terme, tandis que les aliénés d'origine européenne ne comptent que moins de 3 % de délinquants."

Ce ne sont pas des chiffres que nous discuterons,

mais de leur place isolée du contexte. Dans un travail datant de 1954, les médecins chefs de service de l'Hôpital Psychiatrique de Blida, exerçant dans le même cadre que Monsieur BARDENAT signalaient que les médico-légaux étaient en priorité à l'Hôpital vu leur caractère dangereux ; si l'on examine la proportion Musulmans-Européens, on s'aperçoit qu'en 1962 par exemple, existait une population de 822 européens pour 1215 musulmans, alors que la population était dans le rapport d'un Européen pour 10 Musulmans.

Qu'en conclure ? Que la population européenne était plus atteinte par la maladie mentale ? Certes non ; mais qu'elle était plus soignée, certes oui ! Les raisons n'en sont pas d'ordre psychiatrique ou médical, nous ne les examinerons pas ; quant aux 7 % pour 3 %, il suffit de les replacer dans le contexte pour voir que cela donnait :

- 24 médico-légaux Européens

pour

- 74 médico-légaux Musulmans

Ce qui, rapporté à la population globale (1/10) ou (1/6) de ce temps-là, nous donnerait un pourcentage qui s'inverse : calculs que nous reconnaissons hâtifs et approximatifs, mais que nous n'avons pas résisté à faire pour rectifier l'optique antérieurement adoptée par une bonne part de nos confrères de l'époque.

Nous pensons qu'il est toujours difficile de faire dire la vérité aux statistiques peu codifiées et nous arrêtons là pour ne pas tomber dans le même travers.

Sur nos 170 expertises, nous en avons donc relevé 1 sur 10 environ - aussi sommes-nous conscients de ne pouvoir induire aucune conclusion sur une population de 4 300 000 habitants que recense notre travail pour une période de 5 années d'activité - quant à l'impulsivité de cette population.

Nous pouvons dire que cette proportion est très fai-

ble, mais bien sûr, nous ignorons le chiffre noir correspondant et travaillons sur la criminalité apparente.

Disons seulement que pour cette catégorie le chiffre noir est le plus petit, soit 4 fois le chiffre initial pour Seelig, ainsi que nous l'avons noté, pour les meurtres prémédités.

Nous relevons 14 sujets mariés pour 2 célibataires - 6 fois l'agression se fait par arme à feu pour 7 fois au couteau, la pioche 2 fois et la barre de fer 1 fois. Chez 6 d'entre eux, nous notons un service actif dans l'Armée soit l'A. L. N. soit l'Armée française, chiffre non significatif.

La répartition par âge donne :

24 ans..... 2
25 ans..... 1
28 ans..... 1
30 ans..... 1
32 ans..... 2
33 ans..... 3
34 ans..... 1
35 ans..... 1
37 ans..... 2
39 ans..... 1
44 ans..... 1

Nous retrouvons la majeure partie entre 30 et 40 ans soit 11/16.

Les professions sont modestes : 3 bergers, 4 ouvriers agricoles, 5 ouvriers spécialisés, 2 gérants de café, un aide soignant, un employé de mairie, 1 guérisseur.

Les mobiles sont, dans la plupart des cas, la jalousie (6 fois), la vengeance (4 fois), la dispute violente, querelle de voisinage (3 fois), le vol (2 fois) 1 fois une tentative de soins malencontreuse.

L'émigration, dans les deux cas est notée, le crime ayant été accompli dans les tout premiers jours du retour.

Monsieur Antoine Porot et Monsieur Arii (13) avaient noté des traits qui tendaient à rattacher à un caractère spécial algérien, une impulsivité notée comme fréquente, sur la base de 80 dossiers d'expertises de délinquants responsables. Ils donnaient des chiffres de proportions d'un Européen pour 2 Musulmans délinquants, relativement à la proportion de l'époque. Cette proportion est à replacer dans son contexte, celui de deux populations dissemblables, antagonistes, avec les caractères d'opposition, de tension qui ont abouti à une lutte sévère de Libération Nationale.

Les délits chez les Musulmans étaient sévèrement réprimés.

Nous renvoyons à Frantz Fanon en ce qui concerne l'étude et la critique des théories de l'ancienne école de psychiatrie d'Alger sur l'impulsivité de l'Algérien "de l'impulsivité criminelle du Nord Africain à la guerre de Libération"(2).

Des thèses de cette ancienne école, il ressort une image de l'Algérien en général, telle que l'on peut difficilement l'évoquer avec sérieux. Les interprétations de l'époque étaient sociologiquement fonctionnelles voire même anatomiques, telle que celle-ci :

"... l'indigène nord-africain dont les activités supérieures et corticales sont peu évoluées, est un être primitif dont la vie est essentiellement végétative et instinctive et surtout réglée par son diencéphale."

On se croirait dans la science fiction d'Adlous Huxley du "Meilleur des Mondes", évoquant les alphas et les oméga, et justifiant bien la hiérarchie des alphas sur les oméga.

L'expérience de six années de pratique psychiatrique

une criminalité excessive, bien au contraire, et ce travail que nous avons fait avec sérieux et le plus possible de garanties ne contredit pas notre expérience.

Nous pensons que l'impulsivité normale chez l'homme est liée à un faisceau de facteurs, que celle-ci doit être évaluée en situation, que certains d'entre eux la favorisent, c'est évident ; de même que l'agitation et l'agressivité, l'impulsivité n'est pas un état, mais une réaction spécifique à des agressions aspécifiques, variables, réelles ou non, latentes ou évidentes, à une menace interne ou externe. Elle n'est qu'un épiphénomène et, la traiter, amène à traiter les problèmes de l'homme vis à vis de lui-même, des autres et du monde, ce qui n'est pas notre propos. L'homme algérien n'a rien de spécifique en cette matière, mais sa situation a été particulière et celle ci n'est pas du ressort de la médecine.

Au terme de cette analyse, trop brève vu le cadre restreint qui nous est imparti, précisons que nous sommes conscients des limites de l'approche nosographique.

Nous avons, en effet, au cours de notre introduction, suggéré que les récentes études de l'Ecole Lyonnaise d'Anthropologie sociale tentaient de substituer le concept de sociopathie à celui de psychopathie. Monsieur HOCHMAN (1) reproche en effet à la raison nosographique de se fonder sur des types.., des catégories..., des découpages", sur enfin, "une philosophie mécaniciste des causes et des effets..." "ces typologies, écrit-il, maintiennent des cloisonnements dangereux. Parler de sociopathie (ou l'échec de la raison nosographique) reviendra non plus à opposer un certain type de malade à un autre, mais à individualiser un certain nombre de facteurs sociaux à l'origine de types très variés (et difficiles à distinguer) de déviance".

Ayant pris connaissance des orientations actuelles de la criminologie clinique, nous en sommes toutefois restés à la nosographie classique pratiquée par la majorité des au-

teurs, par souci de comparaison méthodologique avec d'autres pays et par le choix épidémiologique que nous avons fait (cf les 15 catégories diagnostiquées qui correspondent à celles des statistiques psychiatriques de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale: I. N. S. E. R. M.)(11).

ETUDE DE LA FRACTION FEMININE

Le nombre d'expertises de femmes étant très faible, nous nous sommes permis de résumer ces expertises en un tableau. Nous dénombrons en effet 16 femmes pour 154 hommes soit environ 10 %.

SITUATION de FAMILLE	AGE	INCULPATION	MOTIF	DIAGNOSTIC	RESPONSABLE
3 M 8	60	Homicide volontaire sur 2 hommes et sa belle-mère. Egorgement couteau	Sans	Normal	Responsable
M 6	56	Homicide volontaire sur son fils de 15 ans	Dispute	Normal	Responsable
C	20	Violée par plusieurs hommes. Enfant nouveau né.	Illégitime	Névrosé	Resp. Atténué
M 5	38	Infanticide	Sans motif	Psychose	Irresp.
Vve	22	Abandonne son enfant de 2 mois dans un champ	Illégitime	Normal	Resp.
M	25	Homicide volontaire sur son fils d'un mois	Sans motif	Psychose post puerpéral	Irresp.
M	24	Infanticide (5 mois)	Sans motif	" "	Irresp.
Vve	23	Infanticide	Illégitime	Normal	Resp.
M	25	Avortement; enfant de son beau-père (Mari en France)	Illégitime	Normal	Resp.

SITUATION de FAMILLE	Age	INCULPATION	MOTIF	DIAG-NOSTIC	RESPONSABLE
M	29	Tentative Homicide Mari de 51 ans	Refus de divorce	Déséquilibre psychique	Resp.
2 M	24	Incendie volontaire de la maison de son amant qui va se marier		Névrose	Resp. atténuée
D	17	Raccolage		Déséquilibre psychique	Resp.
Vve	28	Incendie volontaire dans l'appartement de son amant qui se marie		Normal	Resp.
M 5	33	Homicide volontaire mari. Hache	Dispute avec mari qui la bat	Bouffée délirante	Irresp.
M 2	25	Infanticide par noyade (enfant de son beau-père) mari en France	Illégitime	Oligophrénie	Resp.
2 M	25	Tentative d'Homicide amant - révolver -		Normale	Resp.

NOTA :

1°) Nous avons reproduit exactement l'inculpation du Juge d'Instruction.

2°) M = Mariée

M X = Mariée + nombre d'enfants

X M = Nombre de fois mariée

3°) C = Célibataire

4°) Vve = Veuve

Nous constatons une majorité d'infanticides par rapport aux avortements (avec toutes les réserves que nous avons

formulées plus haut).

On distingue deux types d'infanticide :

- Celui de la veuve.
- Celui de la femme mariée, qui, pendant l'absence de son mari généralement émigré, a également eu un enfant illégitime.

Dans l'un et l'autre cas, la famille et la société réprouvent et châtient avec sévérité ces délits : le bannissement, l'exclusion, la mise à l'index en sont les conséquences avec tout ce que cela implique pour la réinsertion de la femme hors de son milieu d'origine (rejet de la société entière, difficultés dans la recherche d'un travail).

Ne serait-ce pas là une des nombreuses causes de la prostitution ?

Une étude comparée traduit que le nombre de délits commis par les femmes est nettement inférieur à celui des hommes.

Ce faible pourcentage, en milieu rural surtout, où le travail de la femme à l'extérieur est inexistant, serait donc dû à son mode de vie. Citons, à ce sujet, quelques vers de Mohammed Dib (15) évoquant les activités essentiellement domestiques de la femme :

"Ouvrez vos portes
Epouses fraternelles
Donnez-moi de l'eau fraîche
Du miel et du pain d'orge"
(Sur la Terre errante).

La femme reste la gardienne du foyer, le symbole de la présence "l'Ombre Gardienne" comme l'appelle Dib :

"Fermez vos portes
Femmes, le sommeil amer
Remplira vos nerfs
L'eau, le sable ont usé

La trace de vos pas
Rien de vous appartient.

Lointains les quelques
Scintillements d'étoiles
Opaque la terre alentour
Les demeures sont noires
Qui abritent votre repos.

Fermez vos portes
Je suis la Gardienne
Rien ne vous appartiendra.

(Ombre Gardienne) (1)
Mohamed DIB

Mais avec les "Enfants du Nouveau Monde" d'Assia Djebar (16) apparaît une nouvelle évolution qui est traduite encore plus violemment dans "Femme Algérienne" par Fadéla Mrabet et "Les Algériennes" (17)

Ces évolutions sont différentes selon les régions et dans le milieu rural, la prédominance reste à la gardienne du foyer, ce qui n'est pas sans créer quelquefois des tensions.

Ces compléments littéraires mériteraient, bien entendu, des études sociologiques plus approfondies.

[illegible]

A - DELINQUANCE ADULTE

Le crime, phénomène humain et social devient de plus en plus l'objet d'une étude scientifique. Cependant l'évaluation du nombre des délits appelle certaines précautions et reste toujours relative.

Dresser la statistique de la criminalité, c'est-à-dire comptabiliser :

- soit le nombre de délinquants arrêtés ou jugés
- soit le nombre de délits détectés par la Police
- soit, enfin plus précisément, enregistrer les affaires soumises au jugement des Tribunaux : tels sont les moyens actuels d'évaluer le chiffre de ce qu'on appelle la criminalité légale, c'est-à-dire celle où il y a eu intervention judiciaire.

Il convient de souligner une fois de plus le caractère approximatif et quelque peu erroné de ces chiffres puisqu'il existe "un chiffre noir de la criminalité" sur lequel nous avons antérieurement déjà attiré l'attention ; l'évaluation de ces infractions non réprimées pourrait permettre une approche plus précise de la criminalité mais elle reste impossible à réaliser, nous l'avons dit, vu les difficultés auxquelles se heurtent les services de la Police et de la Justice, les sociologues et les praticiens.

Les chiffres que nous allons analyser proviennent du Fichier Central Criminologique du Ministère de la Justice qui a bien voulu le mettre à notre disposition.

Ce fichier Central Criminologique a pour but :

- de recenser la population pénale
- de suivre les mouvements de celle-ci
- d'aider par l'information, les divers services attachés à faire maintenir l'ordre public.
- de faire des recherches statistiques
- d'étudier le phénomène criminel
- et, d'une manière générale, de permettre un tracé des grandes lignes du Ministère de la Justice.

Dans ce Fichier, figurent entre autres :

- les données biométriques
- les données biographiques
- les antécédents médicaux personnels et familiaux
- l'état mental psychiatrique du sujet
- le type de délinquant (primaire - d'habitude - occasionnel - passionnel).

Nos études ont été pratiquées sur 15 229 dossiers criminologiques relevant de tout le territoire Algérien pour les années 1966 - 1967.

Nous relevons un taux de:

- 45 % d'urbains
- 33 % de ruraux
- 20 % d'indéterminés.

Notons que 647 femmes ont été condamnées en 2 ans pour 15 000 hommes soit 4 % de délinquants adultes.

Les approches statistiques fournies par le Ministère de la Justice sont les suivantes :

- 27 Coups et blessures involontaires
- 73 Homicides Involontaires
- 233 Homicides volontaires
- 238 Abus de confiance

- 244 Outrages Publics à la Pudeur
- 245 Complicités de vol
- 252 Proxénétismes
- 263 Raccolages
- 306 Recels
- 336 Détentions illégales d'armes
- 346 Escroqueries
- 358 Abandons de famille
- 363 Trafic, détention et usage de stupéfiants
- 379 Faux et usage de faux
- 395 Détournements du Patrimoine National
- 489 Attentats à la Pudeur et viols
- 571 Ivresses
- 756 Récidivistes
- 935 Coups et blessures volontaires
- 1 357 Immigrations clandestines
- 3 144 Divers
- 5 559 Auteurs de vols.

De ce schéma, nous voyons apparaître un nombre élevé de vols comparativement à celui des meurtres.

Les statistiques de la Police Judiciaire Française font état de 1 073 meurtres et assassinats (18) pour une population de 50 millions d'habitants environ. Les chiffres que nous possédons pour l'Algérie couvrent 2 années. Si l'on considère que le chiffre des homicides a été sensiblement le même en 1966 et en 1967, nous aurions, en Algérie, 116 meurtres en un an pour 11 millions d'habitants.

Les meurtres seraient, semble-t-il moins élevés dans notre pays et par conséquent, la criminalité inférieure si l'on sait que l'homicide est le délit qui passe le moins facilement inaperçu et que le taux du chiffre noir serait alors assez réduit.

Les vols représentent en général, selon la Police et les praticiens de la Justice de petits vols, isolés, plus

que des vols de bandes organisées.

Un autre chiffre retiendra notre attention, celui des abandons de famille, assez élevé. Il convient de souligner qu'ils ont fait l'objet d'un amendement d'article du Code Pénal qui réprime sévèrement ces délits.

Reprenant les statistiques concernant les états d'ivresse, nous constatons que pour 1966 il n'en a été dénombré que 285.

Monsieur PICCA, dans l'ouvrage déjà cité, donne un chiffre de 14 893 condamnations uniquement pour conduite en état d'ivresse en 1963.

La confrontation des chiffres permettrait de suggérer qu'en Algérie, ces délits, états d'ivresse n'atteignent que des proportions très peu considérables. C'est ce que corrobore notre expérience hospitalière : peu de déliriums tremens, peu de complications médicales de l'alcoolisme.

B - DELINQUANCE JUVENILE.

La délinquance juvénile constitue l'un des aspects les plus propres à sensibiliser l'opinion sur le phénomène du crime.

Dans bien des pays, elle présente des manifestations particulièrement graves et menaçantes. Son importance numérique ne fait également que reposer le problème avec plus d'acuité. Chacun sait que les Etats Unis connaissent un véritable déferlement de la délinquance. De 1959 à 1967, l'augmentation totale aurait été de 60 %.

Notons par ailleurs qu'en France, le nombre de délinquants a doublé de 1954 à 1964. Alors qu'on y dénombrait par exemple, moins de 6 000 vols de voitures en 1954, en 1964 ce chiffre dépasse 100 000.

Que signifie cette nouvelle forme de criminalité juvénile : l'organisation des bandes ?

Sous des noms différents, on les rencontre dans la plupart des pays :

- Blousons noirs ou dorés en France.
- Teddy Boys, Mod's, Rock's Anglais
- Halbstarke en Allemagne
- Manboboys au Japon
- Houligans russes ou polonais.

Comment élucider le pourquoi de ce phénomène alarmant ? La solution envisagée de ce problème actuel et général de la délinquance, n'est pas partout la même.

Une fois de plus, nous soulignons la nécessité d'une approche pluri-dimensionnelle. Peu à peu des solutions tentent de s'élaborer à la lumière des sciences de l'homme et de leurs techniques :

- la psycho-pédagogie.

- la neuro-psychiatrie infantile
- la socio-psychologie.

Les disciplines psychologiques, sociologiques, économiques découvrent dans l'étude des mineurs délinquants un vaste terrain d'investigations. Elles apportent au traitement de ces jeunes "déviants", notion introduite par l'Ecole Lyonnaise de sociologie et d'anthropologie sociale, des thérapeutiques allant de la psychothérapie à la sociothérapie. Les efforts conjugués de la Justice et des Sciences de l'homme pourraient alors aboutir à la résolution de ce problème. L'organisation d'une véritable prophylaxie de la délinquance juvénile restant encore limitée, mettons toutefois en relief, les possibilités de réadaptation sociale qu'offrent actuellement les méthodes coordonnées, dynamiques d'éducation et de formation professionnelle.

Selon les statistiques récentes, il s'avère que le nombre de jeunes de 15 à 20 ans passera, en l'espace de 40 ans de 519 millions à 1 128 millions. Plus des 3/4 de ces jeunes se trouvent dans des pays en voie de développement soit :

- 44 millions en Amérique
- 59 millions en Afrique
- 322 millions en Asie.

Monsieur Bouzar, Président du Tribunal de Blida, doyen des Juges de mineurs rapporte, à juste titre, dans un article d'Algérie Actualité du 4 mai 1969, cette réflexion formulée par un psychologue :

"La montée des jeunes est le fait le plus lourd de toutes les Nations".

Nous avons déjà mentionné que d'après le recensement de 1966, les jeunes de moins de 20 ans, atteignent en Algérie un pourcentage de 56 %.

Pour situer l'évolution de la délinquance juvénile

dans notre pays, il convient tout d'abord d'en donner des dimensions chiffrées. Le nombre de cas soumis aux Juges de mineurs s'élève à :

- 1 249 en 1963
- 1 571 en 1964
- 1 741 en 1965
- 1 779 en 1966 Année de la Réforme Judiciaire
- 1 979 en 1967
- 2 100 en 1968 (Etude statistique non achevée).

Tout en tenant compte de l'évolution démographique, la progression du chiffre de la délinquance notée sur ce tableau traduit surtout un meilleur recensement des délits à travers le territoire et une centralisation qui permet, notamment, d'établir des statistiques plus précises.

Nous référant toutefois aux données du Ministère de la Justice mais en conservant bien aux chiffres leur caractère relatif vu l'installation d'Institutions nouvelles (rapports trimestriels réguliers des Tribunaux des Juges des mineurs depuis la Réforme Judiciaire de 1966) nous tiendrons compte de l'avis des spécialistes de ces questions au Ministère de la Justice. Ils nous disent en effet dans un rapport relatif à la délinquance juvénile chez nous : "il semblerait que ce phénomène se limite présentement dans des dimensions relativement peu importantes. Il n'en demeure pas moins que son évolution est inquiétante et risque, au cas où l'on s'en désintéresserait de prendre des formes particulièrement dangereuses pour l'essor du pays...".

Il n'est pas douteux, au contraire, qu'une attention toute particulière soit prêtée à cette question dans notre pays, comme en témoignent les nombreux compte-rendus émanant de tous les services concernés : police, gendarmerie, Ministère de la Jeunesse et Ministère de la Justice. Insistons également sur la contribution fructueuse des éducateurs spécialisés, des psychologues, des psychiatres, des magistrats et des juges

des mineurs. Par ailleurs, le 2ème Séminaire des Juges des mineurs qui s'est tenu à Alger du 5 au 11 mai 1969, a débattu ces multiples questions.

Dans le cadre de notre travail, nous avons choisi trois zones présentant des caractères spécifiques et différents de l'une à l'autre. Nous nous en sommes tenus à une étude comparative des infractions commises par les mineurs au cours des années 1967 - 1968 dans les départements.

- d'Alger..... 3 200 km2
- de Grande Kabylie.... 5 800 km2
- des Oasis..... 1 232 000 km2

Ces infractions ont été soumises au jugement des Tribunaux des mineurs des cours :

- d'Alger
- de Tizi-Ouzou
- d'Ouargla.

C'est le Ministère de la Justice qui a bien voulu mettre à notre disposition les différentes grilles d'interprétation que nous présentons.

Il serait très arbitraire de définir avec certitude les localisations régionales de la délinquance. Il faudrait pouvoir disposer de statistiques précises et régulières établies pour de longues périodes. Sous cette réserve, nous pourrons néanmoins constater que la disparité entre les régions permet de mettre en lumière les différences qualitatives et quantitatives des actes délictueux selon les conditions géographiques, économiques et culturelles propres à chacun de ces milieux.

Esquissons tout d'abord les traits fondamentaux de chacun des départements qui font l'objet de notre étude.

- Le département d'Alger (3 200 km2), ce n'est pas seulement Alger, mais c'est tout de même, d'abord Alger, capi-

le administrative, politique et économique. C'est une ville de passage, un lieu de rencontres où sont réunies la plupart des centres de loisirs et de culture. Alger est aussi la ville universitaire d'Algérie. Malgré les efforts entrepris pour développer les universités d'Oran et de Constantine, Alger garde le monopole de l'enseignement supérieur avec 8 500 étudiants dans la capitale contre 500 dans l'Oranie et 300 dans le Constantinois.

Rappelons en outre qu'Alger et le Tell Algérois détiennent le taux le plus élevé.

- de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans soit environ les 75 %.

- d'industrialisation, d'urbanisation.

C'est le milieu de concentration urbaine le plus dense en Algérie - 37 % pour Alger - 40 % pour le Tell Algérois.

On ne sera donc pas étonné d'y rencontrer des caractéristiques de la criminalité urbaine.

- La Kabylie nous fait découvrir un tout autre visage de l'Algérie. Dans la littérature algérienne, les romans de Mouloud Féraoun (19) et de Mouloud Mammeri (20) sont des éléments de choix pour qui veut connaître la toile de fond de la vie kabyle ; la partie descriptive, l'analyse de la psychologie collective et individuelle, la référence aux valeurs spirituelles confèrent à ces oeuvres un réel intérêt.

Chacun de ces romans est un hymne à la terre Kabyle. La Kabylie (5 800 km2) est en effet une région de relief difficile, à forte densité rurale : "Nous sommes des montagnards de rudes montagnards" (Feraoun) (19).

Après le département de Sétif où le taux d'émigration est le plus important 25,99 %, le département de Grande-Kabylie vient au second rang avec 20,27 % d'après le recensement de

1966.

"Partout nous sommes des Norafs" dit Amer dans les "Chemins qui montent". Toute une psychologie du travailleur émigré serait à faire à travers les pages de ces romans algériens (19 et 20)(Colloque sur l'Emigration Algérienne).

Jusqu'à maintenant agricole, la Kabylie est en voie d'industrialisation. Le développement du secteur tertiaire, la scolarisation, l'urbanisme provoquent des bouleversements et impliquent l'installation de structures nouvelles.

- Le département des Oasis est le plus étendu : 1 232 000 km2 pour 500 000 habitants environ. La densité de population y est de 0,4. Cette faible densité de la population au Sahara est l'une des données capitales.

Le taux de scolarisation par rapport aux enfants de 6 - 14 ans est de 39,5 %.

Autrefois, patrie des pasteurs nomades, les Oasis attirent maintenant de nombreux touristes. Ce sont de magnifiques routes qui aujourd'hui nous permettent de gagner le Sahara. Les Oasis se ressemblent un peu dans leur lacis de ruelles rouges ou ocres sous des gerbes exubérantes de palmiers.

L'économie saharienne repose sur l'artisanat et surtout sur les industries du sous-sol. Les puits de pétrole sont situés presque en totalité dans les départements des Oasis. Notons que 10 % des Sahariens actifs vivent du pétrole. Le taux d'urbanisation atteint 20 %, tandis que le pourcentage d'émigration reste très peu élevé : 1,21 %.

Nous soumettons ici des tableaux comparatifs d'affaires jugées dans ces trois départements pour les années 1967 - 1968 - 1969.

STATISTIQUE DES MINEURS

COUR D'ALGER (20 bis)

NATURE DES INFRACTIONS	A N N E E E		
	1967	1968	1969 1° Trim.
Nombre de vols	440	411	179
Nombre d'attentats aux moeurs	36	23	10
Nombre de raccolages	7	16	9
Nombre de violences volontaires	138	50	40
Nombre de défaut de P. C.	16	16	12
Nombre d'embarquement C. et Emigrations C.	6	4	4
Nombre d'homosexuels	6	4	2
Nombre de divers	77	87	15
TOTAL DE L'ANNEE.....	726	611	271

COURS DE TIZI-OUZOU

TRIBUNAL DE TIEI-OUZOU

STATISTIQUE DES MINEURS (1967 - 1968 - 1969)

NATURE DES INFRACTIONS	A N N E E		
	1967	1968	1969
Nombre de vols	111	98	22
Nombre de coups et blessures V.	34	38	9
Nombre de viols et Tve de viols	6	4	2
Nombre de recels	1	3	-
Nombre d'attentats à la Pudeur	6	5	1
Nombre d'outrages publics à la pudeur	15	12	1
Nombre de violences et voies de fait	1	4	-
Nombre de blessures involontaires	3	1	1
Nombre d'infanticides	1	1	-
Nombre de dégradations de biens d'autrui	5	7	1

NATURE DES INFRACTIONS	A N N E E		
	1967	1968	1969
Nombre d'abus de confiance et d'escroqueries	-	5	1
Nombre d'homicides volontaires	-	1	-
Nombre d'homicides involontaires	-	1	-
Nombre de coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort	-	1	-
Nombre de violations de domicile	-	4	1
Nombre de détentions illégales d'arme	-	1	-
Nombre de détentions de kif	1	1	-
Nombre d'outrages à Agent	1	2	2

COUR DE OUARGLA

TRIBUNAL DE OUARGLA

NATURE DES INFRACTIONS	A N N E E		
	1967	1968	1969
Nombre de vols	10	9	23
Nombre d'attentats à la pudeur	1	2	6
Nombre d'homicides involontaires	1	-	1
Nombre de viols	1	-	-
Nombre de conduites sans permis de conduire	1	-	1
Nombre d'évasions	1	-	-
Nombre d'enlèvements de mineurs	-	1	1
Nombre de port illégal d'arme	-	1	-
Nombre de coups et blessures volontaires	-	1	2
Nombre de violations de domicile	-	-	2
Nombre d'escroqueries	-	-	1

L'examen de nos tableaux nous fait remarquer que le département d'Alger enregistre la plupart des infractions, en particulier les vols. Les villes, en effet nous montrent l'essentiel de la délinquance professionnelle ou intellectuelle (escroqueries - recels - abus de confiance - crimes prémédités et surtout vols techniquement préparés), tandis que dans les campagnes, on relève des vols simples, non qualifiés, des attentats à la pudeur chez des sujets frustes.

Selon les spécialistes du Ministère, la criminalité juvénile dans les campagnes où pourtant l'ignorance est encore plus persistante, est nettement inférieure à celle de la ville. Leurs constatations ne font que confirmer ce que nous révèlent les chiffres.

Il nous revient maintenant de déceler les causes spécifiques de la délinquance juvénile dans notre pays.

De nos jours, la conception qui domine en ce qui concerne les causes de la criminalité en général et de la délinquance juvénile, c'est que ce phénomène est toujours l'expression d'un ensemble de facteurs de causalité à la fois individuels et ambiants imbriqués les uns dans les autres. Le crime serait un phénomène bio-sociologique.

Parmi les facteurs individuels propres à notre pays, voici ceux que nous relèverons :

- L'étude des cas médicaux et psychiatriques permet d'affirmer que la consanguinité peut avoir indirectement ou directement une action néfaste sur la descendance.

- La forte différence d'âge entre les parents peut aussi être préjudiciable aux enfants.

Rappelons l'influence de notre Révolution. Les sujets nés de mères sous-alimentées et traumatisées pendant la guerre représentent sans doute une grande partie des délinquants d'aujourd'hui. Une anamnèse rigoureuse peut permettre de connaî-

tre le mieux possible les circonstances qui ont perturbé le développement de la personnalité du délinquant.

- En milieu rural, certains enfants sont frustrés psychologiquement et affectivement. On rencontre ainsi certains sujets incultes, illettrés, n'ayant eu que très peu de contacts sociaux. Ils menaient la vie habituelle du jeune rural dans son douar natal, faisant le berger ou les travaux agricoles.

- Par manque de qualification professionnelle , maints adolescents deviennent en ville, des chômeurs et, non armés pour vaincre les difficultés, seront au nombre des inadaptés et des délinquants.

Après avoir dégagé certains facteurs individuels, notre tâche consiste maintenant à préciser les facteurs sociologiques à l'origine des comportements antisociaux, facteurs qui sont à notre avis, les plus importants.

- Il est certain que la pauvreté est un facteur de délinquance puisque, souligne le Ministère de la Justice, 90 % des délits commis par les mineurs sont des délits de nécessité. Mais les formes les plus graves de pauvreté sont liées à une quantité d'autres conditions sociales :

* le logement influe sur le développement de l'individu. La promiscuité est souvent à l'origine de déviations plus ou moins graves (soulignons que le programme d'habitat tient dans le plan de développement économique de l'Algérie une place considérable).

* le manque d'hygiène et la sous-alimentation

* le mauvais entourage

* l'influence de la rue.

Ces incidences de paupérisme multiplient les surfaces de contact et les points de fractions sociales, ce qui augmente

la tentation de commettre des délits autres que ceux à caractère économique.

- L'influence néfaste d'une certaine presse et des films. Nous nous demandons en effet, quelle est la valeur éducative de certains films projetés dans notre pays. "On a dit que le jeune apprend devant l'écran les techniques du crime. On dit aussi que certains films excitent en lui l'agressivité ou la sexualité naissante (21)". Nous estimons que chez un individu en proie à la découverte et à l'imitation, la fréquentation excessive des cinémas et la projection de mauvais films peuvent entraîner dans la voie du délit.

- L'exode rural a provoqué une urbanisation trop rapide par rapport à l'industrialisation et a créé une frange de population intermédiaire entre le milieu rural qu'elle vient de quitter et le milieu urbain auquel elle ne s'est pas encore adaptée.

- La démographie toujours croissante a augmenté le nombre des sous-emplois et a favorisé l'oisiveté et le vagabondage.

- Quant à l'analphabétisme et à l'ignorance, ils ne nous semblent pas des facteurs majeurs de délinquance. Ces facteurs influent sur la qualité plutôt que sur la quantité des délits. Alger, où le taux de scolarisation est le plus élevé détient pourtant l'essentiel de la délinquance juvénile "professionnelle".

Le paupérisme, nous venons de le voir, provoque une certaine délinquance - les délits de nécessité notamment- mais la pauvreté, pas plus que la richesse en elles-mêmes, ne favorisent la criminalité. Un pays à standard de vie très élevé comme les Etats-Unis voit la délinquance augmenter très rapidement tandis qu'en Italie de 26 500 cas soumis au Tribunaux en 1951 on passe à 24 079 en 1954.

Exode rural, urbanisation plus rapide qu'industrialisation, démographie croissante, industrialisation des campagnes ont entraîné une transformation des conditions de vie et par là, des bouleversements psychologiques. En milieu rural, l'opinion publique par le rejet catégorique du coupable de son milieu joue un rôle positif, la famille traditionnelle maintient le respect des valeurs religieuses et morales, la solidarité familiale assure la protection des orphelins. Dans les agglomérations urbaines, ce rôle est quelque peu passif et la famille algérienne, avec le travail des femmes voit ses structures se modifier. La destructuration des groupes n'est-elle pas alors une source de déséquilibre et de délinquance ?

Tels sont les aspects de la délinquance juvénile dans notre pays. Répétons une fois de plus, qu'elle n'est pas très importante mais nous avons voulu mettre l'accent sur ses causes spécifiques afin que tous les services concernés puissent mieux et assez rapidement l'enrayer.

PREVENTION

La prophylaxie criminelle s'appuyant essentiellement sur la connaissance des causes des différentes activités criminelles, individuelles ou collectives veut atteindre un objectif principal :

- Eliminer ou au moins réduire toutes les conditions bio-psychologiques et sociales qui, directement ou indirectement favorisent les délits.

On distinguera deux méthodes de prophylaxie :

- l'une fondée sur une politique sociale
- l'autre, sur les lois pénales et les indications thérapeutiques des hôpitaux psychiatriques.

En ce qui concerne la prévention de la criminalité adulte et juvénile, notre chapitre se divisera en deux parties

- ce qui existe du point de vue des institutions totalitaires comme les hôpitaux et les prisons.
- les projets de réforme à orientation préventive et curative plutôt que répressive.

Les hôpitaux et prisons, institutions totalitaires sont remis en question dans tous les pays, particulièrement le nôtre. Etant des organismes de mise à l'écart, de rejet, de ségrégation, hôpitaux et prisons aggravent souvent les cas au lieu de les traiter. Aussi la voie s'ouvre-t-elle à la création de nouveaux projets mieux adaptés aux tâches de prévention et de traitement.

Le potentiel du pays en hôpitaux et en lits psychiatriques se compose comme suit (22):

LISTE DES HOPITAUX PSYCHIATRIQUES D'ALGERIE

	NOMBRE DE LITS THEORIQUES	NOMBRE DE LITS FONCTIONNANT OFFICIELLEMENT	UTILISATION DU LIT
C H U -Alger.....	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mustapha...	50	50	Psychiatrie
Drid Hocine	200	200	Psychiatrie
H. P. Blida	2 200	2 200	Psychiatrie
Koléa.....	100	60	Hospice
Al-Asnam.....	150	100	Hospice
Médéa.....	60	0	Hospice
Sour-El-Ghozlane	300	200	Hospice
Djelfa.....	4	0	Hospice
Tizi-Ouzou.....	50	50	Psychiatrie
C H U Oran.....	130	130	Psychiatrie
H.P. Sidi-Chami..	1 100	1 100	Hospice
Sidi-Bel-Abbès...	100	100	Hospice
Saint-Denis-du-Sig	140	100	Hospice
Tlemcen.....	60	50	Hospice
Constantine.....	80	80	Psychiatrie
H.P. Oued-Athménia	500	500	Hospice
Souk-Ahras.....	10	0	Hospice
Batna.....	10	10	Hospice
Annaba.....	150	150	Psychiatrie

Dans ces hôpitaux, les consultations médico-psychologiques sont un moyen de prévention et de tri. Il ne nous semble pas que la criminalité doive être traitée en milieu hospitalier, mais le fait de dépister, de traiter précocement et correctement les malades mentaux est sûrement un facteur de diminution de la criminalité en général.

Pour les mineurs, l'infrastructure hospitalière en est réduite à sa plus simple expression :

- un service de 50 lits à Douéra (département d'Alger
- un centre de débiles légers à Ben-Rouilah (département d'Alger) alors que 56 % de la population est âgée de moins de vingt ans.

En outre une consultation médico-psychologique pour enfants est ouverte chaque jour au Centre Hospitalier Universitaire de Mustapha à Alger, réunissant psychiatres, psychologues et assistantes sociales.

Comme nous le constatons, l'assistance mentale de l'enfant reste très insuffisante.

Dans le domaine pénitencier adulte, il est à noter que 16 prisons annexes ont été désaffectées dans l'Algérois, 16 dans l'Oranie et enfin 22 dans le Constantinois.

Dans un arrondissement on trouve une prison annexe.

Les prévenus en instance de jugement et les condamnés dont la peine est inférieure à 1 an sont dirigés vers une maison d'arrêt.

Les condamnés de longue peine - nous entendons par longue peine, une détention supérieure à 18 mois - sont placés dans des Maisons Centrales.

Dans chaque circonscription administrative qui correspond exactement à une circonscription judiciaire on comptera

- soit une maison centrale
- soit une maison d'arrêt
- soit les deux à la fois
- et 4 à 5 prisons annexes suivant l'importance du département.

Quant aux services destinés au traitement de la

criminalité juvénile, il existe deux centres :

- le Centre éducatif d'El-Oued (Alger)
- le Centre de Gdyel à Oran.

PROJET DE REFORME

Les programmes de prévention sont établis dans le "Projet d'Ordonnance portant code de l'éxécution des sentences pénales". On y relève notamment :

"... la définition de cette politique sera désormais l'oeuvre d'un Conseil National de Défense Sociale, groupant les membres du Commissariat à la réadaptation sociale des condamnés, les représentants des départements ministériels intéressés par le problème de la lutte contre la criminalité et les Magistrats de l'application des sentences pénales désignés par le Ministère de la Justice.

Les établissements pénitentiaires sont classés en fonction du rôle qu'ils sont appelés à jouer.

Les établissements de prévention situés auprès des Tribunaux se consacreront à la détention des prévenus dont les affaires sont en cours d'instruction et des condamnés dont la peine est égale ou inférieure à 3 mois.

Les établissements de rééducation sont chargés de recevoir les prévenus ainsi que les condamnés à des peines d'emprisonnement inférieures ou égales à 18 mois.

Les établissements de réadaptation où seront détenus, en vue d'être rééduqués les condamnés à des peines supérieures à 18 mois.

Les centres spécialisés de redressement recevront, en vue d'un traitement rééducatif particulier, les condamnés grands délinquants ou les relégués.

Les centres spécialisés de réadaptation auront la

charge de rééduquer des catégories particulières de délinquants enfants et femmes.

Enfin, il est prévu, notamment dans le milieu rural, la création d'établissements ouverts, vers lesquels seront acheminés les condamnés en fin de peine et tous ceux qui auront montré, en cours de détention, des gages sérieux d'amendement.

La mission essentielle de ces centres ouverts est de préparer les détenus à la vie libre tout en atténuant en eux le choc psychologique de la liberté subitement retrouvée.

Une forme du travail pénitentiaire trouve son contenu dans l'institution nouvelle des établissements du milieu ouvert.

Les détenus quitteront l'établissement formés pour le milieu ouvert où désormais ils auront leur point d'attache et où ils seront réintégrés dans la ferme ou l'entreprise industrielle qu'ils auront la charge de gérer dans des conditions voisines de celles d'un homme libre.

Ainsi, le travail pénitentiaire intégré dans les circuits nationaux de production permettra à l'Etat d'alléger les charges inhérentes à l'entretien des détenus.

Le travail effectué en milieu fermé, en milieu ouvert et sur les chantiers extérieurs donnera droit, au profit du condamné, à un salaire. En outre, la population pénale employée sera garantie par la législation sociale.

L'extension à la main-d'oeuvre pénitentiaire du droit au salaire et des protections sociales, rendra aux yeux des détenus, évidente, l'utilité du travail comme elle soulignera d'ailleurs leur part de responsabilité dans l'activité nationale.

Néanmoins la notion de rendement ne prendra jamais

le pas sur la finalité recherchée par les méthodes de rééducation.

En aucun cas, le détenu ne saurait être exploité ; ses occupations devront avoir un sens, un but et l'intérêt qu'il y porte sera ainsi renforcé.

Quant aux femmes délinquantes, voici ce que prévoit le projet :

"... Pour des raisons de santé et de sécurité, les femmes condamnées seront désormais placées dans des établissements spécialement aménagés.

Les détenues accompagnées de leur enfant en bas âge bénéficieront d'un régime particulier.

Tout comme pour les hommes, l'alphabétisation et la formation professionnelle caractériseront le régime en détention.

Les femmes condamnées devront également prêter leur concours au travail pénitentiaire en milieu fermé".

La rééducation du mineur délinquant exprime en général une triple action - action thérapeutique, médicale et psychologique.

- action professionnelle. Il faut le mettre en état de gagner sa vie en lui faisant effectuer, de front, la formation professionnelle et l'enseignement scolaire.

- enfin l'action éducative tendant à obtenir l'intégration du sujet dans les structures sociales. Ces orientations sont inscrites dans ce même projet que nous citerons :

"... Pour assurer le relèvement moral, intellectuel et professionnel des mineurs délinquants, la notion stérile de détention a été quasiment écartée.

Encore perméables à toutes les méthodes d'éducation,

les enfants et les adolescents ne seront plus placés dans les prisons mais dans des centres spécialisés de réadaptation, où, encadrés par des éducateurs et des moniteurs, ils trouveront un climat propice à leur rééducation.

Il s'agit avant tout, de créer un climat propice à la rééducation et savoir gagner la confiance des mineurs, puisqu'aussi bien, en matière de rééducation, c'est surtout de confiance qu'il s'agit ; redonner aux jeunes délinquants confiance en eux-mêmes, en les persuadant que leur faute est réparable et qu'ils ont la possibilité de se ressaisir et d'être utiles au corps social ; c'est ainsi qu'on parviendra à éviter pour eux, l'enlisement où leurs mauvais penchants les ont amenés, et qu'on les désintoxiquera de cette fatalité dont trop facilement ils croient être la proie.

Ainsi dans le cadre de l'action de rééducation, les mineurs recevront une instruction scolaire et une formation professionnelle soumise à la législation du travail relative à l'apprentissage. Le grand air, la pratique des exercices physiques, l'organisation de conférences, de manifestations théâtrales et sportives, complètent un système d'éducation où les permissions de sortie et les congés contribuent à assurer progressivement le retour normal vers la société.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports participe également à la mise en oeuvre de cette politique de prévention par l'installation de centres de rééducation. Il existe 3 types de centres :

- centres spécialisés
- foyers d'accueil
- internat appropriés en maison de redressement.

Le centre spécialisé accueille des adolescents de 13 à 18 ans qui sont totalement pris en charge. On y dispense un enseignement scolaire ainsi qu'un enseignement professionnel.

Le foyer d'accueil, espèce de post-cure, est un établissement semi-ouvert où le jeune travaille à l'extérieur pour revenir à l'établissement aux heures de repas et le soir.

L'internat approprié rassemble les enfants de moins de 12 ans. Il pose davantage un problème social et économique qu'un problème de délinquance.

Par ailleurs, un peu partout dans le pays s'implantent des F. A. J., Foyers d'Animation de la Jeunesse. Ce sont les ex-centres d'éducation populaire . On en dénombre 258 actuellement dans notre pays. On y pratique toutes sortes d'activités : animation culturelle, alphabétisme.

L'expérimentation faite à Alger et dans d'autres villes depuis 2 ans, du milieu ouvert est des plus convaincantes. Il s'agit de déceler des mouvements de groupes dans la rue susceptibles de virer à la délinquance. Les éducateurs sont en contact étroit avec toutes les autorités du secteur ; ils ont pour mission d'étudier les caractéristiques sociales, économiques et psychologiques du groupe. Ils orientent vers des groupes d'animation, les F. A. J. particulièrement.

Nous conclurons en soulignant l'orientation générale de la politique préventive de notre pays, définie dans ces quelques lignes du Projet de Réforme.

La République Algérienne Démocratique et Populaire proclame son attachement au respect des libertés individuelles et au principe de la légalité des peines dont l'autorité judiciaire assure la sauvegarde et l'application.

Elle s'inspire, pour la détermination des règles applicables au traitement des détenus, des recommandations de l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement des résolutions adoptées le 30 août 1955 à Genève, approuvées le 31 juillet 1957 par le Conseil Economique et Social des Nations Unies. Elle considère que la peine privative de la liberté a pour but essentiel l'amendement, la rééducation et la

réadaptation sociale des condamnés.

CONCLUSION

En essayant de réfléchir sur notre travail, nous apercevons que nous sommes dans la situation d'un photographe prenant le cliché d'une foule en mouvement : beaucoup de faits surgissent, mais ils sont en quelque sorte, comme bougés.

Ce tableau, on le voit apparaître, mais on n'en distingue pas les traits avec précision. Dans un pays en pleine construction, cela n'a rien d'étonnant.

La nation met en place ses institutions qui ont besoin de plusieurs années pour se rôder. En maintenant ses options fondamentales, le Gouvernement recherche les ajustements pratiques à faire à l'aide de techniciens de diverses branches.

La criminalité en Algérie n'est pas un problème majeur : le taux de criminalité est relativement faible ; les institutions actuellement en place, malgré leur insuffisance ont, le plus souvent, suffi à régler de façon satisfaisante la majorité des cas.

Le stéréotype mental du "Nord-African" impulsif, le "couteau entre les dents", suggérant, selon Monsieur PIERSON, "une résurgence des comportements que nous prêtons aux premiers hommes" a vécu, du moins, nous l'espérons.

Car nous ne sommes pas maîtres des projections collectives inconscientes de groupes qui furent antagonistes au cours de l'Histoire. Nous pensons que notre travail aura contribué, sur ce point, à chasser quelques a priori simplistes car passionnels.

De toute manière, nous nous sommes cantonnés dans une étude à dominante psycho-pathologique dont il est totalement exclu de tirer des conclusions psychologiques normatives applicables à l'ensemble de la population.

La valeur de notre travail que nous sentons limité sera, nous le souhaitons, d'ouvrir la voie à des recherches

futures à partir de sérieuses données épidémiologiques, et avec la collaboration de tous les travailleurs attachés à l'amélioration du sort de chaque "sociopathe" et conscients de l'importance des données sociales, économiques et politiques dans la résolution des problèmes, tant pour la maladie mentale que pour la criminalité.

(1) - Par le groupe de criminologie de Lyon rassemblé autour de Monsieur Colin.

J. HOCHMANN

Le concept de sociopathie vers une critique de la raison nosographique.

la Criminologie Clinique Bruxelles 1968
Dessart.

(2) - Dark Number cf. :

E. SEELIG :
Traité de Criminologie P. U. F. 1956.

(3) - CODE PENAL - ARTICLES 254 - 255
Crimes et délits contre les particuliers.

(4) - A. BOUHDIBA :
Criminalité et changements sociaux en Tunisie
Université de Tunis - Les Mémoires du Cérès.
Tunis 1965.

(5) - J. C. REVERDY :
Habitations nouvelles et urbanisation rapide
Cahier du CASHA Aix-en-Provence 1963

(6) - DAUMEZON :
Revue du Praticien
Transplantation et maladie mentale 1965

(7) - FANON-GERONIMI :
Le T. A. T. en milieu maghrébin
Sociologie de la perception et de l'imagination - LIVe Congrès des médecins aliénistes et neurologistes en France et des pays de langue française Bordeaux 1956

(8) - B. DI TULLIO :
Principes de criminologie clinique
P. U. F. 1967

(9) - A. PAROT :
Psychiatrie médico-légale 1959
p 305 Maloine

(10) - J. SUTTER :
L'épilepsie mentale chez l'indigène nord-africain.
Thèse : Alger 1937.

(11) - L'EVOLUTION PSYCHIATRIQUE 1968 Tome 33
EPIDEMIOLOGIE : Fascicule 2 Avril-Juin
Enquêtes statistiques à but épidémiologique en milieu psychiatrique institutionnel.

(12) - C. BARDENAT :
Criminalité et délinquance dans l'aliénation mentale chez les indigènes algériens.
Annale médicale psychologique - Octobre-Novembre 1948 ; Tome II, n° 3 et 4 -

(13) - A. POROT et C. C. ARII :

L'impulsivité criminelle chez l'indigène algérien, ses facteurs.
ARII, l'impulsivité criminelle chez l'indigène - Thèse Alger 1928 -

(14) - FRANTZ FANON :

Les damnés de la terre p. 224 à 235
Editions Mapero 1961.

(15) - MOHAMED DIB :

Ombre gardienne p. 23 - p. 15
Gallimard 1964.

(16) - ASSIA DJEBAR :

Les Enfants du Nouveau Monde.

(17) - FADILA M'RABET :

La femme Algérienne Maspero 1964
Les Algériennes..... Maspero 1967

(18) - GEORGES PICCA :

Pour une politique du crime - Seuil : 1966 -

(19) - MOULOUD FERAOUN :

Le fils du Pauvre - Seuil 1950 -
La Terre et le Sang - Seuil 1953 -
Les chemins qui montent - Seuil 1957 -

(20) - MOULOUD MAMMERI :

La colline oubliée - Seuil 1952 -
Le sommeil du Juste - Seuil 1955 -
L'opium et le Bâton - Plon 1965 -

(20)bis - Ces statistiques établies par les juridictions de mineurs de 3 départements ont été sérieusement élaborées, il reste cependant à savoir et à exploiter les statistiques des juridictions d'instruction chargées spécialement des mineurs délinquants. Ces statistiques sont en cours d'élaboration.

(21) - JEAN CHAZAL :

L'enfance délinquante - P. U. F. 1967 -

(21) bis - P. BOURDIEU :

Sociologie de l'Algérie - P. U. F. 1963 -

(22) - AIT SISELMI DJAMEL :

Planification des services de santé mentale en Algérie - Thèse Alger 1969 -

(23) - N. KERAMANE :

Troubles mentaux de guerre et d'après guerre
Thèse Octobre 1967 (Alger)

23 bis - TSUNG-YI LIN et C. C. STANDLE :
La place de l'épidémiologie en psychiatrie
- Cahiers de santé publique "n° 16"
Organisation Mondiale de la Santé -
Genève 1963

(24) - JACQUES BERQUE :
Le Maghreb entre deux guerres
- Seuil -

(25) - LA DEPOSSSESSION DU MONDE
- Seuil -

(26) - ROGER BASTIDE :
Sociologie des maladies mentales
- Flammarion 1965 -

(27) - SUZANNE TAIEB :
Les idées d'influence dans la pathologie de
l'Indigène Nord-Africain.
- Le rôle des superstitions : Thèse Alger 1934 -

(28) - CASSIERS L. :
Le psychopathe délinquant
Charles Dessart
Edition Bruxelles 1968

(29) - MESNARD A. :
Psychologie du crime
Payot
Paris 1963

(30) - CARACTEROLOGIE DU CRIMINEL
René Resten
P. U. F. 1959

(31) - LES ASPECTS PSYCHIATRIQUES DE LA DELINQUANCE JUVENILE
L. BOVET
- Organisation mondiale de la santé
Série de monographies 1951

(32) - THESE DU DOCTEUR CHALABREYSSE MICHEL
Lyon 1968
- Délinquants internés après non lieu au titre de l'article 64 du Code pénal.

(33) - L'INFORMATION PSYCHIATRIQUE
Octobre 1969
- La Psychiatrie en Algérie.